

Octobre 2016
N°42

COLLECTION

Les études du Crif



COMPRENDRE LA GUERRE DES MEMOIRES

Crif

Eric Keslassy
Sociologue et Politiste



Pierre-André Taguieff
Néo-pacifisme, nouvelle
judéophobie et mythe du complot
N°1 > Juillet 2003 • 36 pages

Ilan Greilsammer
Les négociations de paix
israélo-palestiniennes : de Camp
David au retrait de Gaza
N° 8 > Mai 2005 • 44 pages

Raphaël Draï
Les Avenirs du Peuple Juif
**N°15 > Mars 2009 • 44
pages**

Marc Knobel
La capjpo : une association
pro-palestinienne très engagée ?
**N° 2 > Septembre 2003 • 36
pages**

Didier Lapeyronnie
La demande d'antisémitisme :
antisémitisme, racisme et exclusion
sociale
**N° 9 > Septembre 2005 • 44
pages**

Gaston Kelman
Juifs et Noirs dans l'histoire
récente Convergences et
dissonances
N°16 > Mai 2009 • 40 pages

**Père Patrick Desbois et Levana
Frenk**
Opération 1005. Des techniques
et des hommes au service de
l'effacement des traces de la Shoah
**N° 3 > Décembre 2003 • 44
pages**

Gilles Bernheim
Des mots sur l'innommable...
Réflexions sur la Shoah
N°10 > Mars 2006 • 36 pages

Jean-Philippe Moinet
Interculturalité et Citoyenneté :
ambiguïtés et devoirs d'initiatives
**N°17 > Février 2010 • 28
pages**

Joël Kotek
La Belgique et ses juifs : de
l'antijuïsme comme code culturel
à l'antisionisme comme religion
civique
N° 4 > Juin 2004 • 44 pages

**André Grjebine et Florence
Taubmann**
Les fondements religieux et
symboliques de l'antisémitisme
N°11 > Mars 2007 • 36 pages

Françoise S. Ouzan
Manifestations et mutations
du sentiment Anti-juif aux
États-Unis : Entre mythes et
représentations
**N°18 > Décembre 2010 • 60
pages**

Jean-Yves Camus
Le Front national :
état des forces en perspective
**N° 5 > Novembre 2004 • 36
pages**

Iannis Roder
L'école, témoin de toutes les
fractures
**N°12 > Novembre 2006 • 44
pages**

Michaël Ghnassia
Le Boycott d'Israël : Que dit le
droit ?
**N°19 > Janvier 2011 • 32
pages**

Georges Bensoussan
Sionismes : Passions d'Europe
**N° 6 > Décembre 2004 • 40
pages**

Laurent Duguet
La haine raciste et antisémite tisse
sa toile en toute quiétude sur le Net
**N°13 > Novembre 2007 • 32
pages**

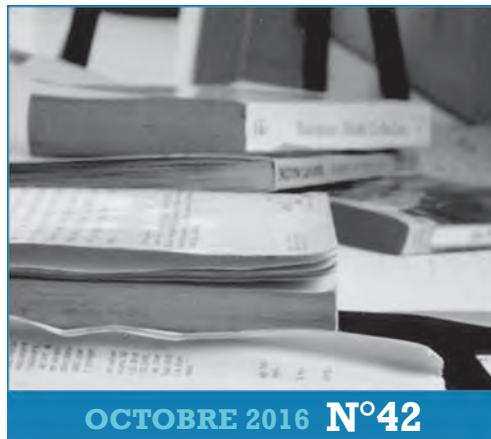
Pierre-André Taguieff
Aux origines du slogan «
Sionistes, assassins ! » Le mythe
du « meurtre rituel »
et le stéréotype du Juif sanguinaire
**N°20 > Mars 2011 • 66
pages**

Monseigneur Jean-Marie Lustiger
Monseigneur Jean-Pierre Ricard
Monseigneur Philippe Barbarin
L'église et l'antisémitisme
**N° 7 > Décembre 2004 • 24
pages**

**Dov Maimon, Franck Bonnetaeu
& Dina Lah lou**
Les détours du rapprochement
Judéo-Arabe et Judéo-Musulman
à travers le Monde
N°14 > Mai 2008 • 52 pages

Dr Richard Rossin
Soudan, Darfour ; les scandales...
**N°21 > Novembre 2011 • 32
pages**

Suite en page 44



COMPRENDRE

LA GUERRE DES MEMOIRES

UNE ÉTUDE DE

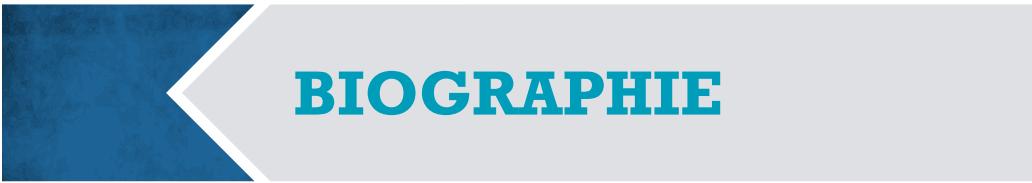
ERIC KESLASSY

Sociologue et Politiste

Crif

**Les textes publiés dans la collection des *Etudes du Crif*
n'engagent pas la responsabilité du CRIF.**

La rédaction n'est pas responsable des documents adressés.



BIOGRAPHIE

Eric Keslassy est sociologue et politiste. Enseignant notamment à l'Alliance des Pavillons Sous-Bois et à Sciences Po, il est déjà l'auteur – avec Yonathan Arfi – d'une Etude du CRIF intitulée *Un regard juif sur la discrimination positive* (n°24, 2013). Il est par ailleurs l'auteur de nombreux ouvrages dont *Leçons d'introduction à la sociologie* (Ellipses, 2014), *Démocratie et égalité* (Bréal, 2016) et *De la discrimination positive* (Bréal, 2016).

SOMMAIRE

INTRODUCTION / DES MÉMOIRES À VIF... de 04 à 05

PREMIÈRE PARTIE / IDENTITÉ NATIONALE,
HISTOIRE ET MÉMOIRE

CHAPITRE 1 / LE RÉCIT NATIONAL COMME
« ROMAN NATIONAL » de 09 à 12

CHAPITRE 2 / QUELQUES AUTRES
MÉMOIRES ÉTOUFFÉES de 13 à 15

CHAPITRE 3 / UN « ROMAN NATIONAL »
CONTRARIÉ de 16 à 18

CHAPITRE 4 / « ROMAN NATIONAL » VERSUS
« MÉMOIRES POST-COLONIALES » de 19 à 24

DEUXIÈME PARTIE / DE LA FIÈVRE IDENTITAIRE
À LA « GUERRE DES MÉMOIRES »

CHAPITRE 5 / LA MÉMOIRE COMME
CIMENT IDENTITAIRE de 26 à 32

CHAPITRE 6 / DE LA COMPARAISON À LA
CONFRONTATION DES MÉMOIRES de 33 à 36

POUR FINIR / RELIRE LE MESSAGE
DE FRANTZ FANON de 37 à 39

ANNEXE / LE PRÉSIDENT DE LA
RÉPUBLIQUE FACE À LA
CONCURRENCE DES MÉMOIRES de 40 à 41

INTRODUCTION : DES MÉMOIRES À VIF...

Un "Jour de Mémoire" associant les jeunes pourrait permettre de sensibiliser et promouvoir auprès de ceux-ci l'histoire de notre pays, les sacrifices de nos anciens et les valeurs républicaines de la nation française ». C'est ainsi que, 6 novembre 2015, des sénateurs motivent leur volonté d'établir une nouvelle journée de commémoration – la France en compte déjà quinze – dans le cadre d'une proposition de loi. Rejetée en commission le 16 décembre dernier, cette initiative est néanmoins symptomatique de la place désormais prise par les enjeux mémoriels. Plus que jamais, l'histoire est devenue une ressource politique, un argument central dans le débat public. Pour de bonnes ou de mauvaises raisons, force est de constater que les problématiques liées à l'histoire se sont multipliées ces dernières années. *Au point qu'il est possible d'affirmer que les mémoires sont à vif.*

L'objet de ce texte n'est pas d'analyser ces actualités mais de réfléchir en profondeur : il s'agit donc de comprendre pourquoi ces mémoires remontent à la surface. Trop souvent avec violence. Presque toujours dans le désordre et avec

“ Comprendre pourquoi le passé est devenu, en France, un objet si intense de compétition.”

de mauvais arguments, développant ce qu'il est convenu d'appeler une « guerre des mémoires ». Il semble évident que ces phénomènes témoignent de l'épuisement d'une certaine vision de la Nation, celle qui s'est imposée avec la III^e République. La « communauté des citoyens » doit, chaque jour, faire face à des « communautés » qui souhaitent imposer leur mémoire particulière. Dès lors, la République « une et indivisible » apparaît vacillante sous les coups de boutoir de groupes qui proposent l'adoption d'un autre modèle : le multiculturalisme. Ces « communautés » se servent en effet de leur mémoire pour se structurer ou se renforcer, mais aussi pour obtenir des avantages matériels ou symboliques. Ainsi, l'intention de cette étude est de saisir ce qui a conduit à répandre un tel usage politique du passé. C'est-à-dire comprendre pourquoi le passé est devenu, en France, un objet si intense de convoitise et de compétition.

Cette quête apparaît d'autant plus nécessaire que la frénésie mémorielle qui pose problème à notre République ne semble pas prête de s'éteindre. En saisir les ressorts est donc devenu un véritable

impératif. Pour ce faire, il est impératif de revenir sur notre vision de l'histoire : véritable socle de l'identité nationale, la recherche d'une « mémoire nationale » occultant les pages sombres de notre passé a créé des « trous de mémoires » dans lesquels s'engouffrent les revendications communautaristes. Mais cette cacophonie mémorielle comporte une dimension

identitaire qui doit aussi être étudiée, de façon à comprendre les étonnantes et délétères mécanismes de compétition qu'elle engendre. Enfin, on peut se demander si un certain usage du passé ne concourt pas à renforcer une « culture de la victimisation » déjà bien ancrée dans nos sociétés démocratiques.

COLLECTION

Les Études du CRIF

Crif

PREMIÈRE PARTIE
Identité nationale, histoire et mémoire

C'est maintenant énoncer une banalité que d'avancer que l'identité nationale – telle qu'elle avait été conçue au XIX^e siècle – s'est considérablement affaiblie. La surenchère des mémoires – qui s'appuie parfois sur une compétition victimaire – est un signal fort de l'altération de notre « communauté des citoyens ». Pour bien le saisir, il faut revenir sur les conditions de production de l'histoire nationale, une histoire officielle et édifiante, bâtie en partie sur l'oubli et l'occultation volontaire. Et cette façon de construire la « mémoire nationale » dans le but de fonder le « vivre ensemble » et, par la suite, de renforcer la cohésion de la Nation offre la possibilité de sa contestation : on peut en effet se demander si les « mémoires post-coloniales »¹ ne s'évertuent pas à boucher des « trous de mémoires ». Mais

la volonté légitime de relire le récit national en y intégrant des pages jusqu'ici trop peu évoquées, comme celles de l'esclavage ou de la colonisation, s'accompagne désormais d'affirmations identitaires qui, elles, sont beaucoup moins légitimes. On peut d'ailleurs observer que certaines des méthodes utilisées pour faire émerger ces « mémoires post-coloniales » ont ouvert une « guerre des mémoires » très périlleuse pour le lien national. Sortir d'un récit national conçu comme un « roman national », sans aucun doute problématique, ne doit pas pour autant conduire à des comparaisons douteuses ou à la volonté de nier la spécificité de certaines mémoires. Si bien que *tant les défauts d'histoire que les excès de mémoire débouchent sur une société qui se fragmente par le passé*.

1. Le terme « post-colonial » renvoie aux minorités qui proviennent de territoires ayant subi une domination coloniale dans leur histoire – que celle-ci soit achevée (comme en Afrique par exemple) ou se soit transformée en une pleine et entière intégration dans l'espace national (comme pour la France d'Outre-Mer désormais désignée par le sigle DROM-COM pour Départements et Régions d'Outre-Mer - Collectivités d'Outre-Mer). Pour désigner la mémoire des « minorités post-coloniales », nous utilisons donc la formule « mémoire post-coloniale ».

LE RÉCIT NATIONAL COMME « ROMAN NATIONAL »

Si la Nation est un objet qu'il est délicat de définir précisément, il est possible d'avancer qu'au fondement de cette « communauté d'appartenance » se trouve nécessairement une part de création. La Révolution de 1789 peut bien être considérée comme un moment où la passion nationale s'est cristallisée en France, il apparaît pourtant incontestable que la Nation française – au moins dans sa dimension identitaire – repose d'abord sur une construction politique. De ce point de vue, la façon dont est racontée l'histoire de France depuis le XIX^e siècle a occupé une place fondamentale. Ernest Renan, que l'on présente volontiers comme le penseur de la « conception française » de la Nation, avait déjà mis en avant l'importance de l'histoire dans la formation du « désir de vivre ensemble ». Il est donc surprenant que l'on ne songe pas davantage à se reporter à ses écrits alors que les controverses autour des questions historiques ne cessent de se développer. Comment, en effet, en saisir toutes les dimensions sans avoir à l'esprit les fondements de notre perception de la Nation ?

Précisément, Ernest Renan nous en propose une vision particulièrement claire

“ Au-delà du présent, la Nation puise également sa force du passé. ”

dans la célèbre conférence qu'il donne à la Sorbonne en 1882 sous un titre explicite : « Qu'est-ce qu'une Nation ? ». Si la « race », la langue, les intérêts, l'affinité religieuse, le découpage du territoire sont des facteurs importants du « droit national », ils ne sont pas suffisants, affirme Renan. « La nation est une âme, un principe spirituel ». Dès lors, elle suppose une certaine attitude dans le présent et une certaine conception du passé. « Plébiscite de tous les jours », elle impose en effet des devoirs et commande des efforts – ce qui doit se traduire par l'existence d'une volonté durable de vivre ensemble. C'est « le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune ». Mais au-delà du présent, la Nation puise également sa force du passé, « de la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ». La mémoire est donc un support fondamental de la cohésion nationale. Et la volonté de faire perdurer cette mémoire est essentielle : il faut « faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis ». Le sentiment d'appartenance commune s'installe aussi à partir d'une conception spécifique du passé :

« La nation, comme l'individu, est l'aboutissement d'un long passé d'efforts, de sa-

crifances et de dévouements. Le culte des ancêtres est de tous le plus légitime ; les ancêtres nous ont faits ce que nous sommes. Un passé héroïque, des grandes hommes, de la gloire (j'entends de la véritable), voilà le capital social sur lequel on assied une idée nationale ».

Ce n'est donc pas n'importe quel passé qui permet d'établir une conscience nationale : pour Ernest Renan, faire tenir la nation suppose de bâtir une mémoire élogieuse au sein de laquelle il faut choisir de mettre en avant et transmettre les pages glorieuses et, en même temps, passer sous silence les pages les plus sombres. Dès lors, aussi étonnant que cela puisse paraître, l'historien n'hésite pas :

« L'oubli, et je dirai même l'erreur historique, sont un facteur essentiel de la création d'une nation, et c'est ainsi que le progrès des études historiques est souvent pour la nationalité un danger ».

La « conception française » de la Nation, portée par Renan, met en relation un passé particulier avec le présent : si les individus doivent avoir « beaucoup de choses en commun », il est également indispensable qu'ils aient « oublié bien des choses ». De ce point de vue, établir et renforcer une communauté nationale de destin oblige en quelque sorte à « travestir » l'histoire : tenir compte de ce qui met en valeur l'unité et la grandeur passée du pays tout en dissimulant ce qui peut gravement les affecter. Par conséquent, produire et pérenniser un « vivre ensemble »

réclamerait d'accepter que certaines pages de l'histoire ne soient pas écrites. C'est ce à quoi s'emploie la France de la III^e République en accordant à l'histoire une place centrale pour consolider le lien national : l'histoire de France est alors prise en charge par l'Etat afin de favoriser le renforcement de l'identité nationale.

Rétrospectivement, cet usage de l'histoire peut surprendre, car nous nous sommes habitués à l'idée que l'histoire se distingue de la mémoire. L'histoire est devenue une discipline à vocation scientifique, dédiée à la connaissance du passé humain. Elle ne peut se concevoir aujourd'hui sans le souci du réel et l'exigence d'impartialité que tout savoir authentique implique. Sa mission est de transmettre la connaissance des faits passés dans leur complexité, de restituer les événements non pour les juger mais pour les comprendre et les expliquer – selon les termes de Marc Bloch. Les historiens reconstruisent le passé, certes, mais selon des règles exigeantes : examen critique des sources, rationalité des modèles explicatifs, multiplicité des points de vue. La mémoire, au contraire, est par essence subjective, fluctuante, bricolée. Elle ne se soumet à aucune méthode, ne représente qu'un certain point de vue, est remplie de valeurs, d'émotions, de jugements. De fait, elle recèle sans cesse des anachronismes, des distorsions, des sélections : certains souvenirs sont conservés, d'autres sont immédiatement ou progressivement écartés, déformés, pour finir par être oubliés.

Et pourtant, la distinction entre histoire et mémoire est encore peu opératoire à la fin du XIX^e siècle. L'histoire a beau s'être constituée comme discipline dès le deuxième quart de ce siècle en France, l'Etat administre une sorte d'« histoire-mémoire » – suivant l'expression de Pierre Nora. Avec l'émergence de la politique de masse, une partie des élites politiques a compris tout l'intérêt de certaines conceptions du passé pour constituer la communauté nationale. Si bien que l'Etat est pratiquement le propriétaire de cette mémoire collective, ce qui l'autorise à en extraire les épisodes glorieux et à passer sous silence les moments honteux. C'est principalement à travers l'enseignement de l'histoire qui, à partir de 1880, est assuré du cours préparatoire – ce qui correspond à

notre actuel CE2 – à la fin des études secondaires que la conscience nationale, encore en chantier, est nourrie. Le programme consacre une histoire officielle conforme à la logique décrite par Ernest Renan. L'Etat fait légitimer, par des historiens comme Ernest Lavisse, un récit national apologétique qui s'apparente à un « roman national ». Le passé est raconté comme une grande saga dont la nation est le héros : fiction complaisante – voire mythique par endroit – qui se donne pour ambition de fonder une identification forte entre les citoyens et la communauté nationale.

L'enseignement de l'histoire est donc

d'abord une éducation des enfants à la Nation : il s'agit de diffuser une histoire de France qui transcende certains conflits pour imposer une continuité dans le temps. Par exemple, *Les Instructions* de Lavisse qui accompagnent le programme scolaire en 1890 témoignent de cette volonté de contrôler l'histoire dans le but d'enraciner un sentiment national. A preuve, ce long extrait de *L'enseignement historique en Sorbonne et l'éducation nationale* publié par Lavisse en 1881 :

“ Le passé est raconté comme une grande saga dont la nation est le héros ”

« Qui donc enseigne en France ce qu'est la patrie française ? Ce n'est pas la famille où il n'y a plus de discipline, plus d'autorité, plus d'enseignement moral, ni la société où l'on ne parle des devoirs civiques que pour les railler. C'est donc à l'école de dire aux Français ce qu'est la France, qu'elle le dise avec autorité, avec persuasion, avec amour. (...) Pourtant, elle repoussera les conseils de ceux qui disent : « négligez les vieilleries. Que nous importe Mérovingiens, Carolingiens, Capétiens mêmes ! Nous datons d'un siècle à peine. Commencez à notre date ». Belle méthode pour former des esprits solides et calmes, que de les emprisonner dans un siècle de luttes ardentes, où tout besoin veut être assouvi et toute haine satisfaite sur l'heure ! (...) Il faut verser dans cette âme la poésie de l'histoire. Contons lui les Gaulois et les druides, Roland et Godefroy de Bouillon, Jeanne d'Arc et le grand Ferré, Bayard et tous ces héros de l'ancienne France avant de lui parler des héros de la France nouvelle.

Montrons lui (...) qu'il y a des légitimités successives au cours de la vie d'un peuple et qu'on peut aimer toute la France sans manquer à ses obligations envers la République ».

Ainsi, véritable réservoir de héros glorieux et de récits officiels laudateurs – plus ou moins mythifiés –, la « mémoire nationale » est transmise de génération en génération dans le but explicite de créer et de renforcer la communauté nationale. Mais l'objectif – au moins officieux – est aussi d'empêcher l'apparition de spasmes révolutionnaires, autrement dit de minimiser l'insécurité politique.

En ce temps où histoire et mémoire sont presque confondues, le récit national sert avant tout à délimiter les contours d'une mémoire fédératrice. Il est conçu comme un « roman national » qui raconte une histoire continue et édifiante. Les héros qui permettent de donner une incarnation à la Nation sont nombreux de la Gaule jusqu'à la III^e République : Vercingétorix qui s'est battu contre César, Clovis qui fonde et agrandit le royaume des Francs, Jeanne d'Arc qui a résisté à l'envahisseur anglais, Bayard le chevalier « sans peur et sans reproche » de la Bataille de Marignan, Louis XIV ou « le Roi soleil », Napoléon tout à ses victoires et à sa modernisation incontestable de la France au travers du Code civil, par exemple... et bien d'autres encore. Dans le sillage d'une galerie aussi fameuse, cette histoire tronquée légitime la colonisation et s'enorgueillit des conquêtes coloniales

– comme celle d'Alger en 1830 –, faisant des Gaulois les ancêtres communs de tous les élèves des écoles primaires. Car la grandeur de ce passé est aussi la marque d'une éminence, d'un destin unique. La France ne trouve pas seulement dans son histoire des motifs de fierté, elle y recherche la preuve de sa mission civilisatrice. Et sa bonne conscience transparaît dans les mots de Jules Ferry prononcés devant la Chambre des députés en 1884 : « Il faut le dire nettement : oui les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures. Comment justifier, sinon, notre présence dans les colonies ? Elles ne nous demandent pas ! » et, un an plus tôt, « si nous avons le droit d'aller chez ces barbares, c'est parce que nous avons le devoir de les civiliser ».

Tout au long de la première partie du XX^e siècle, la fonction que l'on attribue à l'histoire ne change pas sensiblement : sa pratique vise d'abord à maintenir le lien patriotique et civique. L'histoire s'interroge peu sur cette dimension d'elle-même et reste globalement le « dépositaire du national » : l'autorité politique continue de se servir de cette histoire partiellement construite afin de renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens à une nation « une et indivisible ». Mais en agissant de la sorte, en cherchant à toujours renforcer la mémoire commune, l'Etat doit étouffer les mémoires particulières, comme celles des esclaves et des colonisés, bien sûr, mais aussi d'autres mémoires alternatives.

QUELQUES AUTRES MÉMOIRES ÉTOUFFÉES

Signe d'une période, on insiste de nos jours sur le refoulement subi par les mémoires de la colonisation et de l'esclavage – et nous y reviendrons plus bas – mais il convient également d'indiquer que l'élaboration du récit national s'est accompagnée de l'étouffement d'autres représentations du passé. Il s'agissait d'ailleurs d'une sorte de contrepartie mécanique à l'érection d'une « mémoire nationale » : toute mémoire alternative pouvait passer pour « anti-nationale ».

Afin de fonder l'unité de la nation, l'Etat avait parié sur un récit unique et, autant que possible, *départicularisant*. Comment aurait-il pu accepter que d'autres narrations accèdent à l'espace public en concurrençant le récit-cadre ? Comment entériner par exemple les mémoires des massacres commis pendant les guerres de Vendée ? N'était-ce pas prendre le risque immense de « souiller » l'histoire fondatrice de la Révolution ? Comment accepter que des cérémonies commémorent les héros de telle ou telle identité régionale, sans y voir des ferment de subversion séparatiste ? Comment tolérer que des écoles, des musées, des monuments enseignent ou célèbrent des récits divergents, sur le sol même de la nation unifiée ? Après tout, beaucoup de

“ L'élaboration du récit national s'est accompagnée de l'étouffement d'autres représentations du passé. ”

groupes sociaux ne partageaient pas, *a priori*, un véritable intérêt pour ces « Grands Événements Nationaux » qui s'étaient en général déroulés en des lieux bien éloignés de leur vie quotidienne. Et certains pouvaient même prétendre fonder leur identité sur un ou plusieurs épisodes historiques de *résistance* à l'Etat. Si bien que de telles mémoires non officielles pouvaient bien

vite passer pour des menaces à l'ordre public. Parce que l'équilibre symbolique de la nation semblait reposer sur un consensus

concernant le passé, l'Etat s'employa à maintenir de nombreuses cultures mémoires en sourdine... faute de pouvoir les réduire tout à fait au silence. Ces narrations alternatives existaient bel et bien, mais elles se transmettaient essentiellement à travers les vecteurs naturels de la mémoire sociale, ceux de l'oralité, de la famille, des coutumes locales, à la manière de petits cultes hérétiques.

En métropole, les premières victimes de cette nationalisation de la mémoire furent bien entendu les mémoires régionales. Pour constituer une histoire nationale, les institutions centrales et centralisatrices ne retinrent, parmi les riches cultures locales, que ce qui pouvait participer d'un

récit unitaire. Rejetées dans les limbes du folklore provincial ou réduites à une quasi-clandestinité, manquant de lieux institutionnels d'expression, de transmission et de transcription, ces mémoires régionales subirent un discrédit et un déclassement symboliques parfois rédhibitoires. Mais ce fut également le cas des mémoires sociales ou professionnelles des groupes dominés, qui pâtirent tout autant de l'hégémonie imposée par le récit national. Pour bien comprendre le quasi-effacement des mémoires des classes laborieuses du XIX^e et du XX^e siècle, il ne faut pas oublier que les administrateurs de l'histoire officielle étaient pour la plupart issus de la bourgeoisie et de l'intelligentsia – charge souvent reprise à l'aristocratie et au clergé de l'Ancien Régime. Or, les mémoires sociales recoupaient rarement les préoccupations des bourgeoisies nationales. Le monde paysan se voyait généralement crédité d'une existence hors du temps, inféodée au cycle des saisons, bien loin de l'Histoire. Et la vie du monde ouvrier, faute de relais, ne pouvait guère prétendre influencer la saga nationale, à l'exception de quelques luttes sociales si mémorables qu'elles en devinrent incontournables. Quant aux travailleurs immigrés, leur voix avait encore moins de chance de s'intégrer dignement au grand récit officiel. Qu'il suffise de songer aux mémoires des travailleurs polonais, espagnols ou italiens du siècle dernier, qui restèrent confinées à des milieux fort restreints et ne purent que très rarement bénéficier d'une reconnaissance au plan national. Ces minorités avaient encore moins de chances qu'aujourd'hui d'accéder aux

lieux où s'élaborait le travail historiographique ou la politique culturelle nationale. Leur indéniable volonté d'assimilation à la nation eut donc pour contrepartie une dépossession mémorielle presque irréversible. Certes, la charge de faire exister leurs mémoires ne devaient pas seulement revenir aux immigrés eux-mêmes, mais force est de constater que l'histoire de ces vagues d'immigration n'intéressait pas grand monde. N'en avons-nous pas d'ailleurs gardé une image presque idyllique, celle qui permettait d'établir le mythe d'une République accueillante aux étrangers ? Nous avons déjà oublié qu'une majorité d'entre eux partirent à la suite de départ volontaire ou, assez souvent, suite à des expulsions ; que ceux qui restèrent durent souvent combattre une violente xénophobie et un racisme ordinaire et conséquent. Bref, nous avons tendance, ici encore, à reconstruire le passé – « l'intégration des étrangers ne posait pas de problème avant ! » – pour mieux l'opposer au présent : c'est-à-dire à la dernière vague d'immigration qui, elle, ne voudrait pas s'intégrer. En réalité, il fallut aux étrangers d'hier (et à leurs enfants) affronter bon nombre des difficultés que les personnes issues de l'immigration actuelle rencontrent également aujourd'hui.

Cependant, il convient de ne pas exagérer la mainmise des institutions étatiques. L'Etat n'a jamais été une entité monolithique, il a souvent été traversé par des intérêts divergents et les « politiques de la mémoire » ont été instables. Les institutions nationales ne sont pas non plus toutes-puissantes dans la formation de la mémoire collective. En

France, celle-ci est depuis bien longtemps traversée par de nombreux antagonismes, qui occupent une place capitale dans la vie culturelle de la nation. Qu'on songe aux débats vifs et récurrents à propos de la Révolution française, Jeanne d'Arc, la Saint-Barthélemy, ou la Commune ! Existe-t-il beaucoup de pays où l'histoire tient une place aussi considérable dans la vie collective ? Sans doute pas. Et pourtant, il semble qu'en ces domaines, les forces en présence ont rarement été équilibrées. Même les contre-mémoires les plus vivaces n'étaient pas de taille à menacer la « mémoire nationale » et leurs contestations étaient rarement couronnées de succès. Le monde ouvrier, par exemple, avait beau être encouragé par

certains mouvements politiques ou syndicaux à acquérir une conscience historique, à envisager le temps comme porteur de changements sociaux et donc à entretenir une vision alternative de l'histoire, ses représentants et ses représentations restaient entachés d'une idéologie suspecte et menaient finalement une sorte de vie parallèle. Sans doute a-t-il longtemps été difficile, en France, de concevoir que des mémoires plurielles puissent se partager les ressources de la représentation du passé. Dans l'image que la Nation se faisait d'elle-même, l'accord, voire le *consensus* sur l'histoire était une sorte de principe régulateur. Au XIX^e siècle, qui aurait pu accepter que des mémoires divergentes puissent durablement et légitimement cohabiter ? Pour former

une collectivité au présent capable d'avoir des projets d'avenir, il fallait semble-t-il d'abord s'entendre sur un récit commun, c'est-à-dire un ensemble de prémisses sans lesquelles le système ne semblait pas pouvoir fonctionner.

“ Dans l'image que la Nation se faisait d'elle-même, le *consensus* sur l'histoire était une sorte de principe régulateur. ”

Ce principe-pilier s'est-il affaissé ? Sans doute, dans la mesure où nous acceptons mieux aujourd'hui que l'administration de la mémoire puisse reposer sur un certain *dissensus* (à condition qu'il soit encadré par des règles et des lois). Mais cette plus grande tolérance n'est pas le résultat d'une révélation théorique.

Elle s'est plutôt imposée sous les coups de nouvelles forces émergentes, de mémoires infra-nationales revivifiées,

au premier rang desquelles on trouve les mémoires de la colonisation et de l'esclavage. La nationalisation de la mémoire peut donc difficilement être considérée comme une réussite exemplaire. Conduite dans l'intérêt objectif de la nation au sens le plus global, la constitution d'un récit unique s'opéra aussi aux dépens de ces mémoires particulières, menacées de disparition ou vouées à une vie souterraine plus ou moins malsaine². Mais si les mémoires post-coloniales cherchent aujourd'hui à le remettre définitivement en cause d'une façon désordonnée et parfois violente, le récit national avait déjà dû « s'adapter » au retour sur le devant de la scène d'un « passé qui ne passe pas »³.

2. Paul Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Seuil, 2000, p. 588.

3. On doit cette formule restée célèbre à Eric Conan et Henry Rousso, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Fayard, 1994.

3

UN « ROMAN NATIONAL »
CONTRARIÉ

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, c'est encore une représentation idéalisée du passé qui est enseignée : les instructions données aux professeurs d'histoire, en 1945, insistent sur la nécessité de glorifier la nation. L'histoire doit alors servir à évacuer les traumatismes de la défaite de 1940, de l'occupation, de la collaboration et de la déportation. Si bien que le contenu des manuels scolaires révèle une continuité évidente avec la vision de la Nation héritée de Renan et de Lavisson. On fait en sorte de produire et de diffuser une histoire officielle qui rend coupable de collaboration une minorité de Français tandis que la majorité aurait aidé la Résistance. Le mythe de cette France résistante permet de se raccrocher au « roman national » qui se perpétue : Vichy n'est pas la France, d'où l'expression « régime de Vichy » qui est symptomatique de cette volonté de dégager l'Etat français de ses responsabilités. De fait, pendant longtemps, on s'interroge très peu sur la responsabilité de l'Administration française dans la déportation des Juifs. Pire encore, l'histoire est modifiée pour faire croire que les familles juives ont été arrêtées par les seuls Allemands alors qu'une grande partie d'entre elles l'ont, on le sait, été par la police française. On considère alors que la reconstruction morale et politique du pays nécessite d'être soutenue par cette histoire falsifiée qui, autre conséquence, relègue aux marges de la « mémoire nationale » la mémoire de la déportation.

“ Les instructions données aux professeurs d'histoire, en 1945, insistent sur la nécessité de glorifier la nation.”

Ce n'est sans doute pas un hasard si c'est l'ouvrage d'un Américain qui contrarie cette vision qui était parvenue à s'imposer dans la conscience collective française – et que certains polémistes tentent de réintroduire sous les traits d'un « régime de Vichy » qui aurait permis, au total, de sauver des vies juives !

En 1973, *La France de Vichy*⁴ de Robert Paxton provoque un véritable séisme en démontrant que Vichy a recherché la collaboration avec l'occupant. Devançant les exigences allemandes, la France a mis en place une politique discriminatoire à l'égard des Juifs. Ainsi, la collaboration du régime de Vichy s'articulait avec un projet idéologique autonome, dont la dimension antisémite apparaît désormais en pleine lumière. Remise en cause historique qui provoque un retournement

⁴. Robert O. Paxton, *La France de Vichy, 1940-1944*, Seuil, 1973.

de la mémoire de l'occupation, obligeant à revenir sur les persécutions subies par les Juifs et l'implication de Vichy dans la « Solution finale ». La culpabilité ressentie dans les sociétés occidentales devant la Shoah avait en effet, dans un premier temps, conduit à une forme de refoulement collectif : comment assumer l'ampleur d'une telle tragédie ? En France, d'après les recherches d'Henri Rousso, le « roman national » avait même quasi-mérité de passer sous silence ce crime absolu et vigoureusement étouffé les souvenirs qui pouvaient remonter à la surface : il a alors fallu briser le miroir pour assister au « retour du refoulé »⁵. Au début des années 80, dans un contexte où les écrits révisionnistes et négationnistes prennent de l'ampleur – ce qui explique aussi le vote de la loi Gayssot –, la constitution d'une mémoire juive de la Shoah incite à se retourner sur le passé vichyste de la France et, bien au-delà, à accorder au génocide perpétré durant la Seconde Guerre mondiale une place fondamentale dans l'histoire du XX^e siècle. Le « devoir de mémoire » devient un impératif : la nécessité de se souvenir pour ne plus jamais être les témoins passifs de la barbarie s'incarne dans l'antienne « plus jamais ça ! » Force est de constater l'échec tragique de cet usage de la mémoire : sans que l'on réagisse, l'horreur a pu se reproduire au Rwanda sous la forme d'un génocide ou ailleurs sous d'autres formes.

Jusqu'au début des années 90, l'affirmation d'une mémoire spécifique de la Shoah visait donc à contrecarrer non plus

l'oubli ou le déni, mais plutôt la volonté de considérer cet épisode comme suffisamment lointain pour qu'il ne soit pas utile d'y revenir. Si François Mitterrand n'accepta pas de reconnaître formellement la responsabilité de la France dans le génocide des Juifs, c'est qu'il considérait l'action du gouvernement de Vichy comme « hors du temps ». Puisque rejeter du récit national ces années noires n'était plus envisageable, il fallait procéder à une coupure protectrice. Si bien qu'officiellement, Vichy restait encore une « parenthèse ». L'implication de l'Etat français dans le génocide des Juifs ne sera définitivement intégrée dans la mémoire collective qu'avec le discours prononcé par le président de la République le 16 juillet 1995, à l'emplacement de l'ancien Vél d'hiv (vélodrome d'hiver) :

« Il est, dans la vie d'une nation, des moments qui blessent la mémoire, et l'idée que l'on se fait de son pays. (...) Il est difficile de les évoquer, aussi, parce que ces heures noires souillent à jamais notre histoire, et sont injure à notre passé et à nos traditions. Oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'Etat français ».

En reconnaissant que la France a commis « l'irréparable », Jacques Chirac admettait qu'elle conserve une « dette imprescriptible » à l'égard des déportés. C'est parce que cet épisode historique est désormais pleinement intégré au récit national qu'une commission officielle composée d'historiens – la commission

5. Ces expressions fortes proviennent de l'ouvrage d'Henry Rousso, *Le syndrome de Vichy, 1944-1987*, Seuil, 1987. Dans ce livre devenu classique, l'historien propose une périodisation instructive : « Le deuil inachevé » (1944-1954), « Les refoulements » (1954-1971), « Le miroir brisé » (« Le retour du refoulé ») (1971-1974) et « L'obsession » (après 1974).

Mattéoli – a pu être chargée de faire toute la lumière sur les spoliations subies par les Juifs. En résulte, en 2000, la création de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah qui a notamment pour vocation de soutenir des projets dans les domaines de l'histoire et la recherche sur la Shoah.

Si la France a finalement réussi – non sans mal – à regarder en face son passé concernant son rôle dans la déportation qui s'est déroulée durant la Seconde Guerre mondiale, qu'en est-il pour ce qui concerne les autres grandes « tâches » de son histoire ?

« ROMAN NATIONAL » VERSUS « MÉMOIRES POST-COLONIALES »

Ebranlée d'une certaine manière par la Shoah, la lecture du « roman national » s'est tout de même poursuivie par ailleurs. Ainsi, les esclaves et les colonisés sont longtemps restés les grands oubliés de l'histoire de France, leurs mémoires étant refoulées afin d'entretenir le récit national le plus unificateur possible. Ainsi, la diffusion d'une histoire « classique » qui, globalement, passe sous silence les épisodes obscurs du passé colonial se perpétue globalement tout au long du XX^e siècle : l'enseignement de l'histoire de France à l'école reste longtemps centré sur « la grande fresque chronologique traditionnelle organisée autour de personnages symboles de la puissance de l'Etat ». Les dates évoquant la face sombre de l'Empire colonial y sont bien peu présentes. Même si la décolonisation avait quelque peu secoué la vision glorieuse de la nation, l'historienne Suzanne Citron insiste sur le fait que, jusqu'au début des années 90,

“ Les esclaves et les colonisés sont longtemps restés les grands oubliés de l'histoire de France.”

tionnelle organisée autour de personnages symboles de la puissance de l'Etat ». Les dates évoquant la face sombre de l'Empire colonial y sont bien peu présentes. Même si la décolonisation avait quelque peu secoué la vision glorieuse de la nation, l'historienne Suzanne Citron insiste sur le fait que, jusqu'au début des années 90,

« l'histoire de France reste, pour la plupart des Français, ce qu'elle était à la fin du siècle dernier : à la fois science et liturgie. Décrivant le passé “vrai”, elle a pour fonction et définition d'être le récit de la nation : histoire et nationalisme sont indissociables »⁶.

Dans ce cadre, le passé colonial est, même si cela est un peu moins vrai aujourd'hui, un point aveugle de l'histoire de France : aussi bien la première phase de colonisation, fondée sur l'économie des plantations et l'esclavage dans les îles des Antilles et de l'océan Indien, que la dernière phase qui débute avec la prise d'Alger en 1830. Peu étudiée, cette question coloniale est refoulée de la « mémoire nationale ». Non pas que la recherche sur cette thématique ne se soit pas progressivement développée ces vingt dernières années, mais les historiens des périodes coloniales sont, jusqu'à une date récente, très peu lus ou entendus.

Dans le champ historiographique, l'histoire coloniale n'a jamais été élevée au rang de savoir académique prestigieux. La table des matières des *Lieux de mémoire* dirigés par Pierre Nora est à cet égard particulièrement symbolique : cet ouvrage pionnier et monumental qui se veut emblématique de la « mémoire collective » de la France ne consacre qu'un seul article à la période coloniale, à travers une étude portant sur l'Exposition coloniale de 1931. Aucun article n'est consacré à l'esclavage ou à la Guerre d'Algérie. Conçus au départ comme une somme visant à déconstruire l'histoire nationale et sa présentation « idyllique », les trois tomes

⁶. Suzanne Citron, *Le mythe national*, Editions ouvrières, 1989, p. 8-9.

des *Lieux de mémoire*⁷ renforcent finalement à leur manière le « roman national » en passant à nouveau sous silence certaines périodes sombres.

Le récit national se maintient aussi du fait de la difficulté de la nation à voir réapparaître les cicatrices du passé : l'historien qui souhaite faire la lumière sur le passé colonial de la France doit naviguer à contre-courant d'une opinion publique qui n'a pas nécessairement envie de voir resurgir cette histoire dérangeante. Mais si la recherche universitaire n'a pas, pendant longtemps, réussi à s'imposer dans l'espace public, c'est également parce que le monde politique ne voulait pas modifier sa vision de l'histoire de France : ainsi, ce n'est qu'en 1999 que les « événements d'Algérie » ou les « opérations de maintien de l'ordre » laissent officiellement la place à la « guerre d'Algérie ». Rappelons-nous de l'article 4 de la loi du 23 février 2005 qui demande à ce que « les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord ». Son promoteur, le député UMP Lionel Luca, reçoit les applaudissements nourris des membres de son groupe parlementaire lorsque, au cours des débats, il affirme : « Quelles qu'aient été les erreurs ou les fautes commises, la

France n'a jamais asservi les peuples qu'elle a dirigés (...). Nous devons écrire l'histoire et l'enseigner pour que les enfants sachent que la France n'a pas été colonialiste mais colonisatrice et qu'elle a transmis les valeurs républicaines aux élites qui, aujourd'hui, dirigent ces peuples ».

La volonté de la France d'occulter une partie de son passé trouve son expression dans des reconnaissances bien tardives : n'est-ce pas seulement en juin 2006 – pour le 90^e anniversaire de la bataille de Verdun – qu'un mémorial dédié aux nombreux combattants musulmans tués lors de la Grande Guerre est inauguré par le Président de la République ? Ou encore dans la difficulté à appliquer la loi : c'est dans un contexte de

“ Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord. ”

fortes pressions mémorielles que Jacques Chirac se décide enfin à fixer au 10 mai 2006 la première journée de commémoration de l'esclavage et de ses abolitions – soit cinq

ans après l'adoption de la loi Taubira, qui stipulait de s'entendre sur une date. Cette attitude qui consiste en définitive à ne pas prendre résolument ses distances avec le « roman national » fait courir un risque : celui que les révisions finalement concédées soient perçues comme une façon de s'incliner devant des revendications mémorielles. De nos jours, donner le sentiment de céder à ce type de pression est fortement dommageable...

Il faut ajouter que deux autres phénomènes

⁷. Pierre Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire*, Gallimard, « La république » (1984), « La Nation » (1986), et « Les France » (1992).

concourent au maintien d'un récit national incomplet en ce qui concerne la colonisation et l'esclavage. Tout d'abord, comme l'explique très bien Benjamin Stora, la *connaissance* n'est pas la *reconnaissance*. Par exemple, nous savons aujourd'hui que la torture a été pratiquée par l'armée française en Algérie, mais la France ne le reconnaît toujours pas officiellement.⁸ Ensuite, ce n'est pas parce qu'une page de l'histoire semble enfin être lue que cette lecture ne continue pas d'être oubliée. Il en est ainsi d'une grande partie de l'esclavage. Les débats qui ont accompagné le vote de la loi Taubira n'ont pas suffi à nous faire connaître ni les multiples révoltes et combats des esclaves pour se libérer, ni le *Code Noir* – ce recueil d'articles juridiques inventé par la France en 1685 pour encadrer l'esclavage. Certes, les groupes portant une mémoire associée à des parties longtemps occultées de l'histoire et qui sont les plus revendicatifs ne sont jamais satisfaits du « rat-trapage » effectué : chaque amélioration est toujours analysée au regard de ce qui reste à exhumer et à transmettre... Et il faut malheureusement se battre pour faire accepter l'idée, tout aussi légitime, qu'il y a bien eu *des traites négrières* – et non pas seulement la traite occidentale – comme le démontre l'accueil reçu par l'ouvrage d'Olivier Pétré-Grenouilleau : *Les Traites négrières*⁹. Comme ce titre l'indique, l'historien a choisi de ne pas traiter exclusivement de la traite transatlantique, mais également de rendre compte des deux autres traites négrières : la traite arabe et la traite intra-africaine. Pour nombre d'associations noires, c'est alors une façon d'exonérer les occidentaux de leurs

responsabilités, une manière de « noyer le poisson » en détournant l'attention vers des crimes jugés plus hypothétiques ou plus lointains. Même si la plainte est finalement abandonnée, il est symptomatique de notre temps qu'un chercheur comme Olivier Pétré-Grenouilleau ait pu être attaqué en justice (au nom de la loi Taubira). Une « envie du pénal » – pour reprendre les mots de Philippe Muray – anime certains groupes sociaux lorsqu'il s'agit de faire respecter leur mémoire. Elle est ainsi largement reçue par les historiens comme une menace pour leur métier et, plus globalement, pour la liberté d'expression.

C'est ainsi que face à ce « roman national » qui a du mal à s'interrompre, on a vu émerger des « communautés affectives » qui se servent de la mémoire pour exister dans l'espace public. L'élosion est tellement désordonnée qu'il serait fastidieux de toutes les mentionner. Contentons-nous donc de citer l'initiative à la fois la plus significative et la plus dangereuse : depuis janvier 2005, un collectif qui s'est lui-même baptisé « Indigènes de la République » défend l'idée que les enfants de l'immigration vivent aujourd'hui en France dans les mêmes conditions que les « colonisés » du temps de l'Empire colonial. Ainsi, des groupes intermédiaires entre l'individu et la nation se sont engouffrés dans les « trous de mémoires » du « roman national ». Avec quelles conséquences ?

Le « roman national » a privilégié certaines dates symboliques au détriment d'autres. Par exemple, 1848 est consacrée comme

8. Benjamin Stora, « Cicatriser l'Algérie » in Dimitri Nicolaïdis (dir.), *Oublier nos crimes. L'amnésie nationale : spécificité française ?*, Editions Autrement, 1994, p. 240.

9. Olivier Pétré-Grenouilleau, *Les Traites négrières. Essai d'histoire global*, Gallimard, 2004.

l'année de l'abolition de l'esclavage. Cela conduit à oublier la première abolition de 1794 et, surtout, que Napoléon a rétabli l'esclavage en 1802. La grande saga nationale ne pouvait se permettre de réduire la stature de l'Empereur. Il ne faut donc pas s'étonner qu'une grande partie des œuvres culturelles consacrées à Napoléon aient ignoré l'esclavage. Il en est ainsi de la fameuse biographie de Max Gallo qui accorde une demi-page – sur les 1200 que contiennent les quatre tomes de l'ouvrage – à cette question. Or, si Victor Schoelcher est très présent dans la mémoire collective, force est de constater que peu de Français savent que Napoléon a rétabli l'esclavage. Avec véhémence, usant d'amalgames grossiers, Claude Ribbe, un intellectuel antillais en vogue au sein de certains groupes issus des communautés noires, tente de porter ce fait à leur connaissance. Pour cela, il n'a rien trouvé de mieux que

d'établir une filiation directe entre Napoléon et Hitler pour présenter les atrocités qui ont accompagné le rétablissement de l'esclavage en 1802 : afin de briser les résistances, Napoléon aurait perpétré des massacres qui « préfigure de manière évidente – notamment par les méthodes employées – la politique d'extermination engagée contre les Juifs et les Tsiganes durant la Seconde Guerre mondiale »¹⁰. Auteur d'un « génocide », Napoléon est rapidement déféré devant le tribunal de Nuremberg pour être qualifié de « criminel contre l'humanité ». Or, le lien établi entre Napoléon et Hitler est complètement artificiel, reposant sur

**“ Force est de constater que
peu de Français
savent que Napoléon a
rétabli l'esclavage. ”**

une argumentation très faible – notamment sur la photo prise le 28 juin 1940 lorsque le Führer s'inclina sur la tombe de l'Empereur. En les entourant d'un emballage anachronique et expéditif, Ribbe finit par dénaturer les faits historiques qu'il entend rapporter. L'esclavage n'est pas un génocide : sa finalité n'a jamais consisté à vouloir délibérément effacer de la surface de la terre un peuple, faire en sorte qu'il n'en reste rien. Système barbare et meurtrier, l'esclavage avait d'abord une autre visée : avoir accès à une force de travail inépuisable¹¹.

Il n'est bien sûr pas possible d'affirmer avec certitude qu'un récit national plus complet – ou plus honnête – nous aurait « protégés » de la contre-histoire et des raccour-

cis simplificateurs de Claude Ribbe ; émettons seulement l'hypothèse qu'ils auraient eu moins de portée à la fois chez les Noirs de France et dans la sphère publique. En s'appuyant sur des historiens qui surfent sur les « abus de mémoires », certains activistes aux tendances communautaristes ne s'en remettent pas seulement à la rigueur historique et ne se contentent pas d'énoncer des faits. La question du bilan de la colonisation, relancée par l'article 4 de la loi du 23 février 2005, est, à cet égard, particulièrement instructive. Il devrait encore être possible de considérer « tranquillement que si les colonisateurs avaient pour certains des projets positifs, le bilan de la colonisation est, lui, globalement négatif ». ¹² Or, cette position est rendue très délicate

10. Claude Ribbe, *Le crime de Napoléon*, Privé, 2005, p. 12.

11. Françoise Vergès, *La mémoire enchaînée. Questions sur l'esclavage*, Albin Michel, 2006.

12. Laurent Greilsamer, « Globalement négatif », *Le Monde*, 19 décembre 2005.

13. Ce passage conclut le point de vue intitulé « Loi du 23 février 2005, un an d'outrage à la dignité » signé par Christophe Girard, adjoint au maire de Paris, et Louis-George Tin, porte-parole du CRAN (Conseil Repré-

par l'utilisation, à plusieurs reprises, d'une « métaphore » qui place le débat sur un terrain uniquement moral :

« *Imaginons une famille, tranquille, vivant dans sa petite maison. Surviennent des soldats. Truquent le père, violent la mère, et les filles, battent les fils et les boutent hors de céans. Les soldats s'installent, se sentent chez eux. La mère est désormais la bonne. Ils réparent le toit, plantent des pétunias dans le jardin, des vignes dans les champs alentour, construisent des routes pour acheminer la marchandise vers la ville. Mais, vingt ans plus tard, les fils reviennent en force, portent secours à leur mère et à leurs sœurs et chassent les importuns hors de la maison natale. "Comment, disent les soldats-entrepreneurs, on nous chasse de chez nous ? Après tout ce que nous avons fait ? Notre rôle dans la maison n'était-il pas positif?"* »¹³.

Loin du « savoir historique » – dont les auteurs de ce texte se réclament pourtant explicitement ! –, cette façon affective de présenter la colonisation rend le débat historique impossible. La mémoire se situe à un autre niveau que l'histoire : en jouant d'abord sur l'affectif, elle empêche les faits historiques d'apparaître dans toute leur complexité. Le registre mémoriel repose d'abord sur le vécu ou sur la transmission du vécu, ce qui peut être inconciliable avec la rigueur historique. La mémoire est nécessairement sélective quand l'histoire doit se vouloir exhaustive.

Alexis de Tocqueville explique dans la *Démocratie en Amérique* (1835 et 1840) que l'un des risques de l'« état social démocratique » s'incarne dans la *tyrannie de la majorité*. Par le biais de la mémoire, nos sociétés modernes semblent soumises à une *tyrannie des minorités*. Le « roman national » a longtemps placé un couvercle sur les mémoires de l'esclavage et de la colonisation. Aujourd'hui, ce couvercle a sauté pour laisser apparaître des minorités qui sont sur le « qui vive mémoriel ». On est en quelque sorte passé d'un excès à un autre : d'une vision tronquée du passé hier – ayant des implications aujourd'hui – à des « mémoires post-coloniales » qui ne laissent plus rien passer et n'hésitent pas à utiliser l'arme judiciaire pour le montrer.

“ La mémoire est nécessairement sélective quand l'histoire doit se vouloir exhaustive. ”

La première raison du surgissement de ces « mémoires post-coloniales » est assez facilement identifiable. Il faut admettre que la fabrication artificielle de la nation a trouvé ses limites avec la dernière génération d'enfants immigrés née en France. De nationalité française, elle souhaite faire émerger sa mémoire pour l'inscrire dans l'espace public afin qu'elle soit reconnue. Devenue multiculturelle¹⁴, la société ne peut plus admettre la diffusion d'une histoire tronquée, qui ne prendrait pas en compte tous les épisodes du passé. Il n'est plus possible de dissocier complètement la mémoire des « colonisateurs » – qui trouvait jusqu'ici sa place dans le récit national – et celle des « colonisés » – qui, elle, était rejetée du côté de l'histoire

sentatif des Associations Noires), *Libération*, 24 février 2006.

14. La société française est une société multiculturelle, ce qui ne signifie pas pour autant qu'elle est multiculturaliste. Une confusion doit ici être levée. Le pluralisme culturel ne pose aucun problème à une société démocratique et républicaine comme la nôtre. La difficulté surgit seulement lorsque des groupes socio-culturels – comme les « minorités post-coloniales » mais pas seulement... – souhaitent obtenir une reconnaissance officielle dans l'ordre politique. On peut alors parler de multiculturalisme. Cette doctrine politique suppose en effet que ces

des pays devenus indépendants. Désormais, ces deux mémoires *a priori* antagonistes doivent nécessairement coexister dans l'histoire de France...

Au fond, il était inévitable que le récit national soit submergé par les mémoires, longtemps extrêmement marginalisées, de ceux qui appartiennent aujourd'hui aux « minorités post-coloniales ». Les troubles mémoires contemporains doivent donc aussi s'interpréter comme le besoin de faire lire des pages d'histoire longtemps oubliées par le « roman national ». Et des ressentiments et des frustrations se traduisent malheureusement par une « guerre des mémoires » qui fragilise considérablement l'existence d'une seule « communauté nationale ». Tout en devenant plus imperméables à d'autres souffrances, certains membres issus des « minorités post-coloniales » cherchent à démontrer que la société est débitrice à leur égard en raison d'injustices subies dans un passé plus ou moins lointain. Dans cette perspective, tant l'esclavage que la colonisation peuvent servir à s'octroyer des créances. Par conséquent, l'explosion des « mémoires post-coloniales » ne traduit pas seulement l'aspiration légitime à faire émerger des connaissances historiques passées sous silence et la volonté de réécrire le récit national. Elle s'explique aussi par la volonté forte de trouver des coupables pour les faire payer. Le débat qui s'est noué autour de la discrimination positive en France, il y a quelques années, doit également s'analyser à l'aune de ces réflexions.

Les excès des « mémoires post-coloniales » font prendre conscience de l'ur-

gence qui existe à passer du « devoir de mémoire » au « devoir d'histoire » : le récit national doit devenir moins monolithique, incluant les nombreuses pages de l'histoire coloniale qui n'ont pas encore été lues. Pour que la nation ne soit pas minée de l'intérieur plus qu'elle ne l'est, les mémoires de l'esclavage et de la colonisation doivent aujourd'hui être pleinement intégrées à la « mémoire nationale ». Sans auto-flagellation, il est essentiel de revoir notre histoire pour ne plus donner des gages aux « minorités post-coloniales » qui souhaitent faire exister leurs mémoires oubliées sur un mode purement identitaire. Au fond, repenser ou réécrire le récit national pour en faire un « récit partagé » – suivant l'expression de Paul Ricœur –, c'est transformer les demandes de mémoire en exigence d'histoire. A cet égard, rappelons-nous des mots justes de Pierre Nora : « La mémoire divise et l'histoire seule réunit »¹⁵.

Il faut désormais rédiger une histoire de France qui soit acceptable par toutes les composantes de la société. Ce n'est pas le rapport critique à son passé qui rend la nation vulnérable aux revendications identitaires. C'est d'abord l'oubli, le refoulement et l'absence de critique... La volonté de compléter le récit national doit donc être pensée simplement comme une nécessité légitime sans se laisser submerger par des discours larmoyants sur la « perte de mémoire » ou contraindre par les revendications communautaristes.

“ Le récit national doit devenir moins monolithique. ”

« communautés » cherchent à faire reconnaître juridiquement leurs spécificités (fondées sur un ordre culturel) pour obtenir un droit dérogatoire au droit commun. L'ambition est alors de faire prévaloir une organisation du corps social en groupes distincts (les « communautés ») sur la volonté de rassembler les citoyens autour de valeurs communes (la « communauté des citoyens »). Ce projet politique entre, lui, clairement et directement en contradiction avec le modèle républicain français tel qu'il est formulé encore aujourd'hui.

15. « La France est malade de sa mémoire », *Le Monde* 2, 18 février 2006.

DEUXIÈME PARTIE

De la fièvre identitaire à la « guerre des mémoires »

On peut le regretter mais la Nation est de moins en moins le cadre retenu par les individus pour se référer à leur passé ; les membres des minorités, en particulier, s'intéressent de façon intense à leur mémoire mais ne se servent pas de l'histoire nationale pour la retrouver : comme ils cherchent avant tout à se procurer ce qui, de leur point de vue, leur permettra de mieux déterminer qui ils sont, ils se tournent donc presque toujours désormais vers des mémoires collectives infra-nationales. Il s'agit de « se souvenir de ce que nous sommes ». Avec un objectif : renforcer une identité communautaire. Les revendications communautaristes liées au passé sont aussi des revendications identitaires. Les groupes font ainsi un usage identitaire du passé puisque les affirmations mémorielles visent à renforcer leur cohésion.

Les groupes culturels ou ethniques peuvent donc s'employer à valoriser leur passé et renforcer par ce biais les sentiments d'appartenance de ses membres. La mémoire joue alors un rôle crucial dans la construction des identités : elle offre en effet un ensemble de repères et de significations qui contribuent à se définir,

estimer sa valeur et interpréter sa situation présente. Les individus sont conduits à raconter avec passion ou à ressasser régulièrement certains récits fondamentaux de leur groupe d'appartenance, parce qu'ils y trouvent des éléments décisifs pour donner sens à leur existence.

Il peut bien évidemment arriver que la volonté de s'assimiler conduise à réprimer cette mémoire communautaire. Mais ce que le fils veut oublier, le petit-fils

veut souvent se le rappeler. Autrement dit, si certains immigrés de deuxième génération, privés de transmission, donnent parfois l'impression d'être des générations sans mémoire, il n'est pas rare que leurs enfants se mettent en quête d'une mémoire de substitution à tendance communautariste¹⁶. Au cours de la troisième ou quatrième génération, les enfants de l'immigration sont alors à la recherche d'un fondement qui leur a été comme dérobé.

Parce que le lien avec les origines est obscur ou distendu, ils sont parfois tentés de « se refaire un passé »¹⁷. Certains s'efforcent de renouer avec la culture de leurs « ancêtres » en la réinventant ou en la bricolant au prix d'artifices et de *revivals* plus ou moins factices. Le vide créé

16. René Gallisot, « Générations sans mémoire », *L'homme et la société*, 1994, n°111-112, pp. 51-65.

17. Selon l'expression de Marc Augé.

par le manque de transmission devient un appel d'air, un trou plus ou moins béant en amont des subjectivités, que les individus sont impatients de combler avec tout ce qui leur tombe sous la main. Une série de photos jaunies, le témoignage d'un grand-parent, quelques informations glanées dans un livre suffisent à produire de la nostalgie et invitent à idéaliser le passé. Tout ce qui promet alors de soulager l'épreuve de ces tensions risque d'être accueilli avec empressement... et sans grand discernement.

Les nouveaux entrepreneurs de mémoire, à l'affût, guettent ces désirs et ces tourments. Ils savent les instrumentaliser. Quoi de mieux qu'une histoire commune, en effet, pour revivifier une identité ? Quoi de plus mobilisateur que de s'unir pour réparer un crime occulté ? De tels accès de nostalgie sont très souvent orientés et conduisent à emprunter des démarches tendancieuses vis-à-vis du passé. Seuls les épisodes historiques capables de fédérer leur « communauté affective » sont exhumés, sélectionnés et diffusés. Au contraire, les éléments qui se révèlent incompatibles avec leurs projets collectifs sont volontairement occultés.

Ainsi, dans la France d'aujourd'hui, la mémoire peut devenir l'objet de stratégies conscientes et organisées. Certaines élites des « minorités post-coloniales » usent de la mémoire pour peser dans le débat public : l'utilité du passé prime alors sur son authenticité puisqu'il s'agit de résoudre des problèmes du présent. Ce sont donc

les difficultés actuelles, notamment les inégalités socio-économiques ou les discriminations que rencontre le groupe, qui conditionnent en grande partie le mode d'entretien de sa mémoire. Il est alors bien difficile de distinguer ce qui relève de revendications destinées à l'intégration et ce qui relève de visées identitaires autonomes. Pourtant, ces dernières peuvent se révéler particulièrement nocives pour le pacte républicain. Cette administration « identitariste » de la mémoire est principalement promue lorsqu'il s'agit de maintenir une identité à l'intérieur d'un pays où l'on appartient à une minorité plus ou moins stigmatisée. N'est-ce pas précisément ce que nous observons de nos jours avec certains groupes relevant des « minorités post-coloniales », qui n'hésitent pas (ou plus) à jouer de leur mémoire particulière pour renforcer leur unité ?

C'est en grande partie en se fondant sur un passé mobilisateur que certaines appartenances « ethniques » sont en effet devenues si attrayantes, au point de menacer sérieusement l'universalisme républicain. En dispensant des récits qui désignent à chacun son origine et rendent signifiant son être présent, les « minorités post-coloniales » déploient une force collective : elles offrent ainsi le sentiment profond de savoir qui « nous » sommes et ce que « nous » pouvons être. Ce que le groupe a fait dans le passé semble former la matrice de son identité et offrir des indices de ce qu'il est capable de faire aujourd'hui ou demain. Les récits mémoriels acquièrent une telle force à une triple condition : ils

doivent à la fois manifester l'*unicité*, l'*ancienneté* et la *cohésion* du groupe.

Unicité au sens où la représentation du passé choisie permet à chacun de se découvrir porteur de spécificités, ne serait-ce que parce que les péripeties de leur histoire commune les distinguent des « autres ». Le groupe peut alors se concevoir comme groupe particulier. Mais comme il est souvent plus facile de se définir par opposition que par construction, l'identification positive (« voici qui nous sommes ») s'accompagne régulièrement d'une identification négative (« voilà ce que nous ne sommes pas, voilà contre qui nous sommes »).

L'unicité est alors *distinctive*, c'est-à-dire qu'elle procède simultanément par inclusion et exclusion. Les minorités qui doivent compenser une certaine déperdition identitaire se servent alors du passé comme d'une force de rappel contre l'assimilation à la majorité. Dès lors, cultiver la mémoire collective devient un moyen de *revitaliser les frontières du groupe* pour le maintenir en tant que tel.

Ancienneté dans la mesure où la crédibilité du récit repose sur une continuité historique : il ne suffit plus de dire « nous sommes des X », il faut être capable de dire « nous avons toujours été des X »¹⁸. Cela donne l'impression aux individus que leur groupe possède une permanence à travers le temps en dépit des diverses transforma-

tions qui l'ont affecté. Il arrive certes qu'un changement soit impossible à nier, mais dans ce cas la mémoire collective aura tendance à le considérer comme le développement superficiel d'une continuité plus profonde. Mais pour donner l'impression d'une telle stabilité et se trouver des « attributs éternels », il faut évidemment opérer quelques remaniements dans la représentation du passé, car les groupes réels, eux, se transforment inéluctablement. Si bien que d'inquiétants fantasmes de généalogie héroïque, de fondation absolue ou de pureté peuvent alors être cultivés. On se rappelle ainsi de la fausse mythologie déroulée par la « tribu Ka », ce groupuscule néo-identitaire

qui se revendiquait d'un peuple noir primordial et transhistorique. La suprématie absolue du peuple noir

se fondait, à leurs yeux, sur l'antériorité de la civilisation noire. Autrement dit, le peuple noir (rebaptisé « kémité ») était réputé avoir gouverné le monde en des temps primordiaux, avant que ses apports originels ne fussent pillés par les autres peuples. Même si ce type de récits déli- rants restent heureusement relativement rares, il est intéressant de constater que les traits les plus souhaitables de la mémoire collective peuvent parfois être construits en dehors de tout souci de vraisemblance.

Cohésion dans le sens où le recours au passé doit permettre de créer du lien social au sein du groupe. Les époques susceptibles

“ Les traits les plus souhaitables de la mémoire collective peuvent parfois être construits en dehors de tout souci de vraisemblance. ”

¹⁸. Allan Megill, History, memory, identity, *History of the human sciences*, 11, 1998, pp. 37-62.

d'illustrer l'unité seront généralement privilégiées, tandis que les moments de dissension ou de conflit seront délaissés, voire occultés. Les périodes de guerre civile (Liban, Algérie,...), en particulier, auront tendance à être éconduites par la mémoire collective des minorités concernées, au profit de moments plus pacifiques... ou de conflit contre une nation étrangère – propre à (re)créer la cohésion souhaitée face à l'ennemi. Pour certains groupes dispersés, la mémoire est en effet le seul ciment qui subsiste, le seul moyen d'éviter la dissolution en cultivant une représentation de l'unité.

Unicité, ancienneté, cohésion : ces caractéristiques permettent aux récits privilégiés par la mémoire collective de former les piliers de l'unité du groupe. Les minorités ont tendance à retenir

des éléments unificateurs, mais une fois sélectionnés, ces éléments constituent inversement de nouvelles raisons de se réunir ou de se renforcer en tant que groupe. Le mécanisme s'entretient alors de lui-même, avec une identité sociale qui est partiellement une identité historique¹⁹. Et nous sommes alors bien loin des exigences de l'histoire comme discipline... ! Et les attachements identitaires déforment presque mécaniquement la connaissance du passé.

Grâce à la psychologie sociale, on sait que les sentiments d'appartenance ont

tendance à conduire au travestissement du passé. Par exemple, en interrogeant des Canadiens de religion juive sur la Shoah, la psychologue américaine Nyla Branscombe a montré que leur identité religieuse influençait leurs jugements de valeur vis-à-vis du passé. Lorsqu'ils répondaient « en tant que juifs », ces sujets imputaient davantage de culpabilité collective aux Allemands que lorsqu'ils répondaient « en tant qu'êtres humains » – c'est-à-dire selon un point de vue universel. Ils étaient également moins enclins à pardonner ce génocide une fois que leur identité juive était ainsi « stimulée ». Plus généralement, Nyla Branscombe démontre que la responsabilité attribuée à un autre groupe pour des crimes

passés dépend du degré d'identification que l'on porte à son propre groupe. Plus les sujets s'identifient à

leur groupe national, plus ils ont, par exemple, tendance à attribuer les actes négatifs accomplis par une autre nation à des « traits profonds » de celle-ci... et non aux circonstances historiques. Tandis que les actes négatifs accomplis par leurs compatriotes ou les membres de leur groupe sont au contraire moins attribués à des « traits profonds » et davantage à des facteurs extérieurs. Au regard de ces résultats, on peut se demander si les troubles mémoriels contemporains ne peuvent pas être directement lus comme les signes de la communautarisation qui affecte l'unité de notre société.

“ Les sentiments d'appartenance ont tendance à conduire au travestissement du passé.”

^{19.} Alasdair MacIntyre, *After Virtue. A study in moral theory*, University of Notre Dame, 1984, p. 221.

Dans le cas des récits à connotation identitaire qui se développent aujourd’hui, on peut noter que les distorsions mémoriales ne manquent pas. La principale caractéristique de la mémoire collective est sans doute sa sélectivité. « Parce qu’elle est affective et magique, la mémoire ne s’accommode que des détails qui la confortent », écrit Pierre Nora²⁰. De même que certains souvenirs personnels ont plus de valeur que d’autres pour un individu, certains événements ont plus de valeur que d’autres pour un groupe, notamment lorsqu’ils offrent un appui identitaire à la « communauté». Des études empiriques ont par exemple établi qu’aux Etats-Unis, l’assassinat de Martin Luther King faisait l’objet d’une meilleure mémorisation chez les Noirs que chez les Blancs d’une même génération²¹.

Les moments privilégiés par la mémoire collective permettent également le plus souvent d’obtenir une image positive du groupe. Un passé flatteur suscite respect et estime ; un passé criminel forme une tache dans la mémoire et un fardeau pour l’identité. De sorte que les groupes se protègent souvent en occultant ce type de passé, à la manière dont la mémoire individuelle refoule certains souvenirs désagréables. Ils sont moins bien remémorés, partagés avec plus de réticence et transmis de façon biaisée. Dans une étude expérimentale sur la transmission d’épisodes pseudo-historiques, des psychologues mirent au jour un des processus de cette « reconstruction ». Ils commencèrent par proposer à des sujets portugais d’écouter

le compte-rendu d’un fait historique négatif, celui d’exactions atroces (massacres, viols...) commises par des colons à travers un pays conquis. Dans le récit concocté par les expérimentateurs, ces colons criminels étaient de nationalité soit portugaise, soit espagnole. Après avoir écouté le récit, chaque sujet devait transcrire ce qu’il avait entendu à un second sujet, qui devait lui-même le narrer à un troisième. Puis les psychologues recueillaient minutieusement la version de ces derniers. Or, que constatèrent-ils en analysant les versions « finales » restituées par les sujets ? Les participants (tous portugais) avaient un souvenir plus exact des récits quand les mercenaires étaient espagnols. Dès que les criminels étaient portugais, ils mémorisaient moins bien et transformaient nettement le récit à transmettre. Les restitutions finales des participants faisaient par exemple moins référence aux massacres et aux viols, et davantage à des thèmes positifs (comme la découverte du pays conquis) lorsque les Portugais étaient concernés. Au bout du compte, la distorsion progressive conduisait à un déni de culpabilité²². Ici, on peut se demander si ce n’est pas un processus de cet ordre qui a été à l’œuvre en France durant des décennies en ce qui concerne les crimes coloniaux.

En un sens, nous cherchons tous des arrangements avec notre passé. Il en va de même pour ce qui concerne la mémoire des groupes sociaux. Si l’on songe que de telles distorsions s’accumulent au fil des transmissions et des générations,

20. Pierre Nora, *Les Lieux de mémoire*, tome I, Quarto, Gallimard, 1997, p. 25.

21. Roger Brown & James Kulik, « Flashbulb memories », *Cognition*, n° 5, 1977, pp. 73-99.

22. D. Páez & J. Marques, « Conductas colectivas: Rumores, catástrofes y movimientos de masas ». In F. Morales (dir.), *Psicología social*, McGraw-Hill, pp. 335-353.

on comprendra en effet sans mal que la mémoire collective ne puisse guère être fidèle. Même si la mémoire est rarement une construction purement artificielle, dans la mesure où il existe des tensions entre l'image idéale qu'on projette sur le passé et la nécessité de correspondance avec le réel, il est clair que des distorsions constituent, aujourd'hui comme hier, un terreau idéal pour l'affirmation des identités. Autrement dit, le passé pourra être d'autant mieux exploité à des fins stratégiques par des entrepreneurs de mémoire sans scrupules que le besoin d'identification des individus jouera spontanément des tours à leurs propres souvenirs...

“ La mémoire collective a tendance à simplifier et à détourner la réalité historique.”

La mémoire collective a donc tendance à simplifier et à détourner la réalité historique. On se réfère le plus souvent à un « passé idyllique ». Dans le cas des « minorités post-coloniales » parfois dévalorisées, un réveil identitaire peut trouver dans cette représentation mémorielle idéalisée les ressources symboliques de son déploiement. Le phénomène a été plusieurs fois relevé au cœur des mémoires musulmanes, où certaines périodes fastes sont présentées en des termes tout à fait idylliques, aux limites de l'histoire sainte. Il est également flagrant dans les ouvrages pseudo-historiques portés par certains groupes afrocentristes où le monde noir tout entier est associé aux gloires de l'Egypte ancienne. Certes, lorsqu'on appartient à une collectivité dégradée ou stigmatisée, les « démangeaisons de

grandeur » peuvent être vives et un passé prestigieux aide à recouvrer un honneur compromis. De telles idéalisations sont malheureusement loin d'être inoffensives : une fois accomplies, elles peuvent s'ériger en modèle à imiter et déclencher chez les individus des voeux véritablement régressifs, qui vont bien au-delà de la mélancolie. Le fondamentalisme islamique ne traduit-il pas la volonté de revenir à un passé mythifié que le devenir aurait ensuite « souillé » ?

Les mémoires collectives s'arrêtent aussi très souvent sur les « luttes héroïques ». Tout comme l'Etat dans l'éification de sa « mémoire nationale », les « minorités post-coloniales » insistent sur leurs combats passés. Les révoltes d'esclaves sont par exemple tout particulièrement célébrées parmi de nombreuses populations noires dans le monde. De tels récits sont importants pour la constitution d'une identité noire parce qu'ils permettent de désigner une origine au combat politique, à la résistance contre le racisme et surtout à la promotion des Noirs comme sujets actifs de l'histoire. Commémorer la lutte *contre* l'esclavage à travers les révoltes ou la formation d'enclaves insurgées permet en effet de panser une fierté collective abîmée et de rompre avec une image du Noir passif, plaintif, à l'échine courbée. D'ailleurs, dans les Antilles françaises, l'image de l'esclave marron brisant ses chaînes a également été valorisée, en particulier par les indépen-

dantistes. Les marronnages et insurrections signifient là aussi que des hommes noirs ont bel et bien conquis leur liberté par leurs propres moyens. On peut donc penser que la mémoire des Noirs de France sera à l'avenir de plus en plus fondée sur des événements ou des personnages incarnant de telles résistances, jusqu'ici largement mésestimées. Il faut prendre garde à ce que le souvenir des luttes du passé ne se mue pas en un handicap présent pour un groupe qui les cultive de façon obsessionnelle. En fondant son identité sur une mémoire de combat, peuvent en effet s'enraciner dans les esprits des dispositions à l'intransigeance et au conflit permanent, ce qui accroît la difficulté d'envisager le maintien du « vivre ensemble ».

Enfin, la mémoire collective s'appuie sur la « souffrance collective ». L'invocation d'une souffrance partagée permet d'abolir le temps : elle donne souvent aux individus l'impression d'une dette intime vis-à-vis de leurs « ancêtres », fortifiant leurs sentiments de fidélité et de loyauté. La souffrance collective d'hier agit comme un facteur de cohésion permettant de relier les êtres du présent à ceux du passé, au point de devenir parfois un puissant levier de mobilisation. Quelle que soit la cause de la tragédie collective, le rappel des morts peut être fédérateur. Tout comme les liens familiaux se resserrent lors des cérémonies de décès, les liens des citoyens, comme ceux des membres des groupes ethniques ou culturels, se renforcent lors

des cérémonies rappelant des tragédies collectives. Si cela était nécessaire, la mobilisation du 11 janvier 2015 répondant aux attentats du 7 et 9 janvier et la commémoration qui a fait suite aux tragiques attentats du 13 novembre 2015 le démontrent encore une fois.

Et il faut ajouter que les massacres de masse ou les génocides sont devenus essentiels dans la relation que certains groupes entretiennent avec leur passé. On sent bien aujourd'hui que le souvenir des persécutions est fondamental dans la constitution

“ La souffrance collective d'hier agit comme un facteur de cohésion. ”

des différentes « identités post-coloniales ». Mais cette approche de la mémoire collective se traduit par un ancrage identitaire envahissant, de par la forte charge émotionnelle qu'elle charrie, au point de menacer elle aussi la connaissance objective du passé. Si une mémoire se présente comme une telle blessure, comment lui serait-il possible d'admettre

les réserves qui pourraient la limiter²³ ? Une fois avoir fait d'une tragédie l'un des piliers d'une identité collective, comment ne pas se crisper sur l'entretien de son souvenir comme si l'existence même du groupe en dépendait ? C'est là toute la difficulté qu'affrontent les groupes dont la mémoire est liée à une tragédie fondatrice. On saisit ici comment la question de la « compétition victimaire » peut se poser. Et par passés interposés, les minorités en arrivent à s'affronter dans l'espace public...

²³. Joël Candau, *Mémoire et identité*, PUF, 1998, pp. 153 & 168.

DE LA COMPARAISON À LA CONFRONTATION DES MÉMOIRES

Les troubles mémoriels actuels ne peuvent parfaitement se comprendre si l'on ne prend pas en compte la dimension conflictuelle qu'ils contiennent. Les groupes les plus vindicatifs se situent résolument dans une logique de compétition et apprécient la place accordée à leur mémoire au regard de celle que les autres peuvent avoir (à leurs yeux). Cela oblige à prendre une posture victime pour obtenir des ressources (commémorations, monuments, musées, etc.) au sein de la « mémoire nationale ». Mais il n'est pas toujours possible – voire souhaitable – de valider ces demandes. Dès lors, un mécanisme de frustration relative bien connue des sociologues se met en place : pourquoi certains ont-ils obtenu ce que l'on nous refuse ? Les minorités s'épient et s'envient, passant de la comparaison à la confrontation des mémoires.

Dans cette perspective, force est de constater que la mémoire de la Shoah est vue comme une sorte de modèle à imiter. En effet, après avoir été « refoulé », nul crime de masse n'est autant parvenu à pénétrer la mémoire commune et à s'inscrire dans la conscience nationale. Plus largement, dans la conscience de l'Hum

“ La mémoire de la Shoah est vue comme une sorte de modèle à imiter.”

anité : le 27 janvier (jour anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz) a été retenu par l'ONU comme journée internationale de commémoration des victimes du génocide perpétré par les nazis. Dès lors, la façon dont on considère la mémoire de la Shoah devient une source d'inspiration majeure, notamment pour les « minorités post-coloniales ». Devant le retard objectivement pris dans la reconnaissance des crimes de l'esclavage, des collectifs antillais ont pu faire valoir que le récit national avait déjà incorporé le génocide des Juifs, pourtant plus récent. Mais une telle référence peut s'avérer dangereuse. Car la Shoah transporte avec elle une charge de souffrance si extrême qu'elle semble capable de placer hors d'atteinte tout ce qui lui est associé : en fait, « chacun veut sa Shoah » pour reprendre les mots d'Alain Finkielkraut. C'est ainsi que l'usage du mot génocide est de plus en plus lâche. Des associations noires veulent par exemple entendre « génocide » lorsque la loi Taubira consacre un « crime contre l'humanité ». L'association qui s'est baptisée « Collectif des filles et fils d'Africains déportés » (Coffad) – soit une désignation semblable à celle de l'association de Beate et Serge Klarsfeld –, au cours d'un symposium organisé à

l'UNESCO le 6 mai 1998, a cherché à imposer un nouveau terme pour définir l'esclavage : *Yovodah*. Issu d'un dialecte béninois, le mot renvoie à la « cruauté » (dah) du « Blanc », l'Européen (yovo)²⁴. Mais on ne peut s'empêcher de songer qu'il s'agit en fait de produire dans les esprits un parallèle avec le mot « Shoah ».

De fait, l'objectif est d'élever la douleur des Noirs au niveau de celle des Juifs. Pourtant, la Shoah a bien des caractéristiques historiques spécifiques, dont l'organisation industrielle et scientifique de l'extermination. Chaque crime de masse ou génocide a ses spécificités, et aucune de celles-ci n'implique une quelconque gradation : il convient de

prendre en compte les caractères propres à chaque tragédie sans les hiérarchiser. Revenons-en aux mots particulièrement justes de Claude Lanzmann : « Universalité des victimes, singularités des événements historiques »²⁵. Une difficulté difficile à résoudre vient de ce qu'il y aurait un décalage entre la condition actuelle des Juifs et leur statut de victime majuscule. On voit alors se profiler un antisémitisme mémoriel.

La mémoire de la Shoah n'est pas seulement un modèle, c'est aussi une rivale. Comme les Juifs semblent avoir « décroché » la palme du martyr, ils sont source de rancœur. Cette frustration relative conduit à de terribles conclusions : si la

Shoah possède une si grande place, ce n'est pas vraiment pour des raisons historiques concrètes, mais bien parce que la communauté juive serait assez puissante pour en faire une cause nationale. Et l'unicité historique de cet événement serait en fait une façon pour les Juifs d'être « spéciaux », de se croire encore « élus ». Avec la concurrence des mémoires, un antisémitisme de ressentiment se développe²⁶.

Trop souvent les Juifs sont déjà considérés comme suffisamment riches, puissants et visibles. Si bien que la mise en relief de leur souffrance apparaît très vite comme une « distinction » supplémentaire insupportable.

Au point que certains n'hésitent plus à rendre les Juifs directement responsables de la place accordée aux autres victimes, jugées très insuffisantes²⁷.

“ Comme les Juifs semblent avoir « décroché » la palme du martyr, ils sont source de rancœur.”

L'humoriste Dieudonné est une bonne illustration de cet antisémitisme mémoriel. Il reproche à la mémoire de la Shoah d'avoir envahi l'espace public et d'avoir ainsi fait de l'ombre à toutes les autres mémoires, en particulier bien sûr celle de l'esclavage. A l'entendre, les Juifs se seraient accaparés un bien devenu précieux – le « capital victimaire » – et en tireraient des bénéfices exorbitants. Non seulement Dieudonné conçoit la mémoire de la Shoah comme une mémoire purement juive, mais il en fait aussi un

24. *Noirs et Français !*, Géraldine Faes et Stephen Smith, Éditions du Panama, 2006, p. 159.

25. *Les Temps Modernes*, novembre-décembre 2005 / janvier 2006, n° 635.

26. Alexis Rosenbaum, *L'antisémitisme*, Bréal, 2006, chap. 2 : « L'antisémitisme n'est-il qu'une forme de jalouse sociale ? ».

27. Jean-Michel Chaumont, *La concurrence des victimes : génocide, identité, reconnaissance*, La Découverte, 2002, p. 172.

28. Cet antisémitisme mémoriel, celui de Dieudonné, s'était déjà développé aux Etats-Unis. Rappelons-nous

instrument de complot manié par les Juifs pour promouvoir leurs intérêts aux dépens des « minorités post-coloniales ». Selon lui, la mémoire de ce génocide devient un instrument d'intimidation et de chantage qui prémunirait les Juifs contre toute agression et contre lequel il exhorte ardemment à se mobiliser. En prétextant de s'indigner contre des décalages de traitement envers les différents crimes contre l'humanité (selon le fameux « deux poids, deux mesures »), il alimente ainsi sciemment des rancoûrs anti-juives²⁸.

Il semblerait que Dieudonné ait définitivement basculé, en janvier 2003, lorsque le CNC (Centre national de la cinématographie) lui refuse une subvention pour aider au financement de son projet de film sur le Code noir. A ses yeux, les « sionistes du CNC » ne voulaient pas que la mémoire de l'esclavage soit aussi présente que la mémoire de la Shoah – qu'il qualifie de « pornographie mémoire ». Après avoir fait acclamer le négationniste Robert Faurisson à la fin de l'un de ses spectacles – pour lui remettre un prix par une personne déguisée en déporté ! –, Dieudonné explique avoir déchiré les pages concernant la Shoah du livre d'histoire de l'un de ses enfants²⁹, les trouvant trop nombreuses en comparaison de celles qui racontent la traite négrière. L'une des récentes vidéos postées sur Internet par l'ancien humoriste met en scène son fils qui lui dit : « Papa, le Père Noël, il n'existe pas... » pour mieux lui répondre ironiquement : « Ah bon, et les chambres à gaz ? ». Une concurrence

de la mémoire instrumentalisée à des fins commerciales qui provoque actuellement de gros dégâts dans notre jeunesse³⁰. En dépit des scandales – en réalité, sans doute grâce aux scandales – les tournées de Dieudonné suivent les villes qui ont un Zénith et continuent donc d'attirer de très nombreux spectateurs. Privé des médias, il se sert avec succès d'Internet à la fois pour se promouvoir et pour continuer à diffuser sa haine : avec plus de 500.000 « amis » sur Facebook et des vidéos qui peuvent rassembler plusieurs millions de vues sur Youtube, Dieudonné se donne une audience très diversifiée. Son tour de force malfaisant est d'avoir su agréger des antisémites ayant peu en commun. Dieudonné aime à présenter son public comme une « boîte de crayons de couleurs »³¹ : on y trouve en effet du blanc, du noir mais aussi du brun, du rouge et du vert. La « convergence des judéophobes »³² est très inquiétante : certains courants d'extrême-gauche qui développent un antisionisme antisémite, l'extrême droite de Jean-Marie Le Pen³³ ou d'Alain Soral³⁴, des « suprématistes noirs » et des islamistes actuellement trouvent des points communs dans leur haine des Juifs. Une fusion est en train de s'opérer entre antisémitisme politique (qui se fonde sur l'antisionisme et l'anticapitalisme) et antisémitisme religieux (issu de l'intégrisme catholique – qui pense encore que les Juifs forment un « peuple déicide » – et de l'islamisme qui se développe dans certaines de nos banlieues en s'appuyant sur les pages du Coran qui offrent une image dépréciative

seulement du slogan dévastateur lancé dans l'entourage de Louis Farrakhan, le leader de la *Nation of Islam* : « L'Holocauste du peuple noir a été cent fois pire que l'Holocauste des Juifs ». Voir Peter Novick, *L'Holocauste dans la vie américaine*, Gallimard, 2001, p. 275.

29. Le 28 mars 2005, au micro de Beur FM.

30. Voir le récent échange télévisé entre François Hollande et quelques lycéens (décris en annexe : « Le président de la République face à la concurrence des mémoires »).

des Juifs). Cette « convergence des judéophobes » prend d'autant plus d'ampleur que la France s'interroge sur son identité et souffre actuellement d'une grave crise démocratique, due au fossé qui ne cesse de se creuser entre les élites politiques et économiques, d'une part, et ce qu'il est désormais convenu d'appeler « le peuple », d'autre part. Dans ce contexte, les Juifs apparaissent aux yeux de beaucoup comme l'incarnation d'un groupe ayant des droits supérieurs et/ou d'autres préoccupations que les citoyens de base. Cette idée prospère notamment sur les réseaux sociaux.

Ainsi, derrière la dénonciation d'une gouvernance politique à la fois verrouillée et cou-

pée des réalités, il se diffuse chaque jour davantage une haine des Juifs présentés comme la figure moderne des élites. C'est dans ce cadre que la mémoire de la Shoah peut facilement être perçue comme la mémoire des élites, celle qui serait nettement privilégiée au détriment

de celle des autres minorités (esclavage, colonisation...).

Au bout du compte, avec cette « concurrence des mémoires », chacun croit devoir être l'expert des malheurs de sa communauté et pense avoir intérêt à défendre systématiquement le capital de reconnaissance sociale qui est accordé à son groupe dans l'espace public. La mémoire nationale prend alors l'allure d'un gâteau : le groupe, frustré que son passé ne soit pas suffisamment connu ou reconnu, se lance dans des revendications plus ou moins agressives pour faire augmenter sa « part de mémoire » – et donc diminuer celle des autres.

C'est ce qui rend cette concurrence victimaire particulièrement dangereuse : elle n'encourage pas seulement chaque groupe à mettre en avant ses propres tragédies, mais aussi à minimiser ou banaliser celles des autres... à commencer par celles des Juifs.

“ Cette concurrence victimaire n'encourage pas seulement à mettre en avant ses propres tragédies, mais aussi à minimiser celles des autres.... ”

31. Jérémie Mani, « Qui sont les fans de Dieudonné sur Internet ? », *Le Huffington Post*, 9 janvier 2014.

32. Eric Keslassy, *De l'antisémitisme en France*, Institut Diderot, 2015.

33. Sans même remonter trop loin (le 6 juin 2014), rappelons-nous de la promesse du président d'honneur du Front national de réaliser une « fournée » avec Patrick Bruel, des propos qui n'avaient d'ailleurs déclenché qu'une bien faible condamnation de Marine le Pen – dénonçant seulement une « faute politique » qui viendrait donc seulement affaiblir sa stratégie de « dédiabolisation ».

POUR FINIR : RELIRE LE MESSAGE DE FRANTZ FANON

La guerre des mémoires qui s'est déclenchée ces dernières années ne vise pas seulement à utiliser le passé pour obtenir le statut de plus grande victime historique. Si certains groupes appartenant aux « minorités post-coloniales » se sont engagés dans cette concurrence victimaire, c'est aussi dans le but d'obtenir des avantages aujourd'hui. Dès lors, il n'est plus seulement question de réécrire le récit

national mais aussi de se servir du passé pour améliorer la situation des membres de son groupe. Comme certains historiens expliquent les discriminations – bien réelles – dont souffrent les « minorités post-coloniales » par la persistance d'une « fracture coloniale », il devient possible de réclamer des compensations.

Sans toujours utiliser la rigueur historique souhaitable, il s'agit alors de faire admettre à la société que les victimes d'aujourd'hui sont les enfants ou les petits-enfants des victimes d'hier pour augmenter le niveau de la dette de la société. Car si un groupe « parvient à établir de façon convaincante (avoir) été victime d'injustice dans le passé, cela lui ouvre

“ Si certains groupes se sont engagés dans cette concurrence victimaire, c'est dans le but d'obtenir des avantages aujourd'hui. ”

dans le présent une ligne de crédit inépuisable »³⁵ qu'il serait d'autant plus légitime de monnayer que ces injustices se renouvelleraient suivant les mêmes mécanismes. Cette posture victimaire se répand si rapidement de nos jours qu'elle permet de crier : « La France me doit ! » Mais cette association entre mémoire et droits est, elle aussi, dangereuse : très rapidement se développe une « compétition effrénée pour

obtenir, non, comme entre pays, la clause de la nation la plus favorisée, mais celle du groupe le plus défavorisé »³⁶.

D'ailleurs, ce n'est sans doute pas un hasard si cette cacophonie mémorielle s'est fait entendre au moment où les institutions françaises semblaient enfin prendre la mesure de l'ampleur des discriminations subies par les « minorités post-coloniales ». La France a trop longtemps refusé de voir que certains de ses enfants se heurtent à des barrières en raison de leur origine ethnique lorsqu'ils cherchent un emploi ou un logement. En cessant progressivement de se voiler la face, elle s'est penchée sur l'origine d'un phénomène dont elle se croyait préservée grâce aux

34. On peut par exemple faire référence au message du 17 mai 2015 d'Alain Soral sur sa page officielle de Facebook, posté en dessous d'une photo de Serge et Beate Klarsfeld qui viennent alors d'être décorés de l'ordre allemand du mérite : « Voilà ce qui arrive quand on ne finit pas le boulot ! ».

35. Tsvetan Todorov, *Les abus de la mémoire*, Arléa, 1998, p. 56.

36. Tsvetan Todorov, *Les abus de la mémoire*, Arléa, 1998, p. 57.

vertus de son modèle d'intégration pré-tendument universaliste. L'une des explications qui a surgi dans le débat ces dernières années consiste à avancer que les inégalités de traitement dont souffrent les « minorités post-coloniales » proviendraient d'une « fracture coloniale »³⁷ qui persisterait dans la société française. Dans l'esprit de ses promoteurs, cette expression – d'une efficacité redoutable – renvoie certes à l'occultation subie par l'histoire de la colonisation

dans le récit national. Mais elle traduit également l'idée que la relégation sociale (cités-ghettos traversées par un très fort chômage et une immense précarité) subie en grande partie par des personnes issues de territoires anciennement colonisés trouverait sa source dans la poursuite d'une logique coloniale déterminant certaines politiques publiques – comme, par exemple, celle de l'urbanisation.

Or, s'il est entendu qu'il est absolument indispensable de boucher les « trous de mémoires » du « roman national » afin de mettre fin aux dénégations historiques et d'atténuer les ressentiments qui se sont développés au point de provoquer des outrances mémoriales, nous sommes beaucoup moins convaincus qu'il soit légitime de créer ainsi un *continuum* entre la domination coloniale d'hier et les incontestables difficultés sociales que rencontrent des membres appartenant aux

« minorités post-coloniales » aujourd'hui. On veut bien admettre que notre imaginaire soit encore imprégné par des représentations coloniales et que des séquelles du passé nourrissent quelques-uns de nos stéréotypes – ce qui peut expliquer en partie certaines pratiques discriminatoires –, mais pas qu'il soit nécessaire de concevoir une filiation directe entre la gestion des colonies et celle de nos banlieues : selon nous, c'est céder à une sorte de facilité que d'expliquer

les difficultés des habitants des quartiers déshérités en mettant en avant l'histoire coloniale.

Considérer que les « ratés de l'intégration » s'expliquent principalement par le maintien de pratiques coloniales vis-à-vis des « nouveaux Français » ou des Français issus des DROM-COM, c'est prendre le risque de créer des statuts de victime à la fois permanents et indépassables. Des victimes éternelles qui en oublient l'enseignement de Frantz Fanon : « Je ne suis pas esclave de l'esclavage qui déshumanisa mes pères »³⁸.

Au fond, dès 1952, Frantz Fanon avait su trouver des mots extrêmement précieux pour décrire l'ambition qui doit être celle de chacun d'entre-nous :

« *Je n'ai pas le droit, moi homme de couleur, de rechercher en quoi ma race est supérieure* »

³⁷. Sous la direction de Nicolas Bancel, Pascal Blanchard et Sandrine Lemaire, *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial*, La Découverte, 2005.

³⁸. Frantz Fanon, *Peau noire, Masques Blancs*, Seuil, 1952, p. 186.

rieure ou inférieure à une autre race.

Je n'ai pas le droit, moi homme de couleur, de souhaiter la cristallisation chez le Blanc d'une culpabilité envers le passé de ma race.

Je n'ai pas le droit, moi homme de couleur, de me préoccuper des moyens qui me permettraient de piétiner la fierté de l'ancien maître.

Je n'ai ni le droit ni le devoir d'exiger réparation pour mes ancêtres domestiqués.

Il n'y a pas de mission nègre ; il n'y a pas de fardeau blanc. (...)

Je ne suis pas prisonnier de l'Histoire. Je ne dois pas y chercher le sens de ma destinée. (...)

Vais-je demander à l'homme blanc d'au-

jourd'hui d'être responsable des négriers du 17^e siècle ?

Vais-je essayer par tous les moyens de faire naître la Culpabilité dans les âmes ?

La douleur morale devant la densité du Passé ? Je suis nègre et des tonnes de chaînes, des orages de coups, des fleuves de crachats ruissellent sur mes épaules.

Mais je n'ai pas le droit de me laisser ancrer. Je n'ai pas le droit d'admettre la moindre parcelle d'être dans mon existence. Je n'ai pas le droit de me laisser engluer par les déterminations du passé. (...)

La densité de l'Histoire ne détermine aucun de mes actes.

*Je suis mon propre fondement »*³⁹.

^{39.} Frantz Fanon, *Peau noire, masques blancs*, Seuil, 1952, p. 185-187.

ANNEXE : LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FACE À LA CONCURRENCE DES MÉMOIRES

Il ne faut absolument pas négliger les dégâts provoqués dans notre jeunesse par la propagande de Dieudonné M'Bala M'Bala. Peu à peu, grâce des vidéos outrageantes diffusées sur Internet, il est parvenu à diffuser l'idée que les Français de confession juive bénéficient d'un traitement privilégié par les pouvoirs publics et les médias, en particulier pour ce qui concerne la mémoire de la Shoah. Un exemple sidérant permet d'illustre ce constat.

Le 19 avril 2015, « « Quand il se déguise en nazi et qu'il dit qu'il faut tuer des Juifs, c'est drôle ? » » des lycéens ont la chance de rencontrer le Président de

la République sur le plateau du Supplément, l'émission d'infotainment de Canal +. Le climat économique morose actuel devrait certainement les engager à interroger François Hollande sur l'épineuse question de l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Pourtant, après la diffusion d'un reportage tourné dans leur lycée de Thiais, la discussion s'engage sur... Dieudonné ! À la demande de la présentatrice, François Hollande explique la différence entre *Charlie Hebdo*, qui se limite au blasphème autorisé par la République, et Dieudonné qui, lui, incite à la haine – ce qui est interdit par la loi. On peut alors penser la thématique enfin évacuée et que vont être

abordées les difficultés économiques et sociales auxquelles sont confrontés les jeunes de notre pays. Las, Yacine, l'un des lycéens présent sur le plateau n'hésite pas : « Doit-on se cacher de rire de Dieudonné ? Doit-on avoir honte d'aimer les spectacles de Dieudonné ? ». Ainsi, les explications très claires données par le Président de la République ne lui paraissent pas suffisantes et un dialogue surréaliste s'amorce. François Hollande garde sa contenance : « On doit réfléchir. Ceux qui y vont rient. Mais qu'est-ce qui fait que l'on rit de

ça ? » « Parce que c'est marrant... Chacun a son opinion. Je vais faire une blague, ça va pas faire rire tout le monde, ça va faire rire certaines personnes et pas d'autres », répond sans hésiter Nadia. Hollande se montre combatif : « Quand il se déguise en nazi et qu'il dit qu'il faut tuer des Juifs, c'est drôle ? » « Ce n'est qu'une blague après... », se voit-il rétorquer. La journaliste intervient et rappelle qu'un de leur camarade a jugé drôle d'imiter Hitler en cours d'allemand et qu'ils se sont sentis obligés de se cacher pour rire. Yacine reprend : « Il se moque d'Hitler, il ne se moque pas des Juifs ». Le Président de la République doit se transformer en professeur d'histoire devant des lycéens qui

ne veulent pas accepter que l'on ne puisse pas rire de tout : « S'il se moquait d'Hitler, ce ne serait pas un problème. Hitler a tué 6 millions de Juifs. S'il se moque des Juifs qui justement ont échappé aux camps de la mort ou qui sont morts dans ces chambres à gaz, là, c'est une apologie de la haine... parce que ça peut se reproduire ! » Et d'ajouter qu'« il n'y a pas eu que le génocide des Juifs », qu'il y en a eu d'autres, comme celui commis par les Turcs contre les Arméniens en 1915 et qu'il y a actuellement

des massacres de chrétiens ou de musulmans... Le couperet tombe, sans aucune retenue : « Oui mais on parle plus des Juifs ! ». François Hollande doit alors expliquer la spécificité de la Shoah, évoquer la solution finale et revenir sur le respect que l'on doit accorder aux victimes de ce crime contre l'humanité. Ces lycéens ne devraient-ils pas le savoir ?

“ Cette approche si dangereuse de la mémoire s'est diffusée au sein d'une partie de notre jeunesse. ”

L'école s'est donc fait doubler par les discours délétères qui organisent la concurrence des mémoires : même pour ce qui a constitué leur plus grand malheur, les Juifs apparaissent comme ayant des droits supérieurs (« Pourquoi parle-t-on davantage des Juifs ? Il n'y en a que pour eux. Cela suffit maintenant »). Les échanges du Supplément démontrent finalement combien cette approche si dangereuse

de la mémoire s'est diffusée au sein d'une partie de notre jeunesse. Les lycéens expliqueront après l'émission que

le Président de la République n'est pas parvenu à les convaincre. On apprendra même plus tard à quel point la confusion est totale : hors-antenne, les lycéens tenteront de faire admettre au Président de la République que la France s'est rendue coupable d'un génocide en Algérie. Les mots « colonisation » ou même « massacre » ne leur paraissent pas assez forts...

NOTES DU LECTEUR

NOTES DU LECTEUR

Gérard Fellous

ONU, la diplomatie multilatérale : entre gesticulation et compromis feutrés...

N°22 > Janvier 2012

• 52 pages

Michaël de Saint Cheron

Les écrivains français du XX^e siècle et le destin juif...

N°23 > Juin 2012

• 56 pages

Eric Kesslassy et Yonathan Arfi

Un regard juif sur la discrimination positive

N°24 > mai 2013

• 64 pages

Michel Goldberg

& Georges-Elia Sarfati

Une pièce de théâtre antisémite à la Rochelle

N°25 > octobre 2013

• 60 pages

Mireille Hadas-Lebel

Le Peuple Juif et l'Etat d'Israël ont-ils été inventés ?

N°26 > novembre 2013

• 16 pages

Georges-Elia Sarfati

Lorsque l'Union Européenne nous éclaire sur sa « face sombre » : quelques enjeux du projet de Loi-cadre contre la circoncision assimilée à une mutilation sexuelle.

N°27 > décembre 2013

• 40 pages

70 ans du Crif

1944-2014 : Recueil de textes

Hors-série > janvier 2014

• 116 pages

Gérard Fellous

La Laïcité française : l'attachement du judaïsme

N°28 > mars 2014

• 40 pages

Nathalie Szerman

Le Printemps arabe à l'épreuve de l'antisémitisme : y a-t-il un avant et un après ?

N°29 > mai 2014

• 36 pages

Jacques Tarnéro

Antisémitisme / Antisionisme
Mots, masques, sens, stratégie, acteurs, histoire

N°30 > juin 2014

• 48 pages

Sandrine Szwarc

Intellectuels juifs et chrétiens en dialogue

N°31 > octobre 2014

• 32 pages

Gérard Fellous

L'État Islamique (DAECH), cancer d'un monde arabo-musulman en recomposition

N°32 > novembre 2014

• 52 pages

Michaël de Saint-Cheron

Le Messianisme comme réponse à l'antisémitisme

N°33 > décembre 2014

• 40 pages

Valérie Igouinet

Le négationnisme : histoire d'une idéologie antisémite (1945 -

2014)

N° 34 > février 2015

• 32 pages

Maxime Perez

L'opération « Bordure protectrice » à Gaza : Journal d'une guerre de 100 jours

N° 35 > mai 2015

• 44 pages

Anne Quinchon-Caudal

Vers une Internationale blonde
Le racisme supra-national en Europe et aux États-Unis dans la première moitié du XX^e siècle

N° 36 > juillet 2015

• 40 pages

Pierre-André Taguieff

La vague complotiste contemporaine : un défi majeur

N° 37 > septembre 2015

• 40 pages

Johann Chapoutot

Le « Droit » nazi, une arme contre les Juifs

N° 38 > octobre 2015

• 52 pages

Valérie Igouinet & Stéphane

Wahnich

FN : une duperie politique

N° 39 > novembre 2015

• 56 pages

Jacques Tarnero

Migrations contemporaines du récit sur le « signe juif »

Entre fascination, admiration, comdation. Une question irrecevable

N° 40 > mars 2016

• 56 pages

Sandrine Szwarc

La culture (juive) a-t-elle un avenir en France ?

N° 41 > juin 2016

• 64 pages

LES ÉTUDES DU CRIF

Imprimé en octobre 2016 / ISSN 1762-360 X

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Marc Knobel

COMITÉ ÉDITORIAL

Jean-Pierre Allali

Georges Bensoussan

Yves Chevalier

Roger Cukierman

Patrick Desbois

Robert Ejnes

Antoine Guggenheim

Mireille Hadas-Lebel

Francis Kalifat

Serge Klarsfeld

Joël Kotek

Éric Marty

Jean-Philippe Moinet

Richard Prasquier

Dominique Reynié

Michaël de Saint-Chéron

Georges-Elia Sarfati

Pierre-André Taguieff

Jacques Tarnéro

Yves Ternon

CONCEPTION & ICÔNOGRAPHIE

Carta Impression

CONSEILLER JURIDIQUE

Maître Pascal Markowicz

COORDINATION

Yoar Level

CORRECTRICE

Pauline de Ayala

IMPRESSION

ICL

CREDIT PHOTOS

Des combattants du FLN, à Alger, en 1962 (Sipa).

«Le cruel traitement des esclaves aux Antilles», gravure datant de 1773 - The Art Archive.

L'entrée du camp d'Auschwitz Birkenau. Des trains amenaient les juifs directement dans le camp, jour et nuit...

EN PARTENARIAT AVEC

Le Collège des Bernardins

Fondation pour l'Innovation Politique - Fondapol

Le Cercle de la Licra - Réfléchir les droits de l'Homme

La revue civique

«Vidal Sassoon International Center for the Study of Antisemitism» de l'Université hébraïque de Jérusalem

ET AVEC LE SOUTIEN DE

• La Fondation pour la Mémoire de la Shoah

Crif

Conseil représentatif
des institutions juives de France

POUR TOUTE CORRESPONDANCE

39 rue Broca 75005 Paris

site web : www.crif.org

email : infocrif@crif.org

Octobre 2016

Prix : 10 €